

CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE



**Rapport
d'activité
2024**

**Promotion
Joséphine
BAKER**

**« les peuples du monde
peuvent apprendre à vivre
ensemble en paix, s'ils ne
sont pas élevés dans les
préjugés. »**

Décembre 2024

JEUNES.PARIS

JEUNES.PARIS

SOMMAIRE

Édito.....	3
PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	5
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	6
Rôle et fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	6
COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	7
Désignation des nouveaux-elles membres du Conseil Parisien de la Jeunesse	7
Les candidatures au Conseil Parisien de la Jeunesse.....	8
L'appel à candidatures pour la promotion 2025.....	11
PROMOTION JOSÉPHINE BAKER.....	12
Les membres de la promotion 2024	13
CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	15
Répartition des membres par groupe d'âges.....	15
Répartition des membres par statut.....	16
Répartition des membres par origine géographique	17
Répartition des membres par arrondissements parisiens et départements franciliens	18
LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2024	19
FORMATION DES MEMBRES DU CPJ	19
Séminaire de rentrée	19
La formation « outils de débats »	21
TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	21
Séances plénières et débats d'actualité.....	21
Communication annuelle au Conseil de Paris	24
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	26
Recommandations sur l'accessibilité de leur instance et de Quartier Jeunes.....	26
Recommandations sur la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire auprès des jeunes	26
Retour sur l'avis du CPJ sur la stratégie résilience de la Ville de Paris.....	27
VŒU DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	27
Vœu relatif à l'accès des jeunes Parisien·nes à la culture et aux pratiques culturelles et de loisirs.....	27
LES AMBASSADEUR·RICES DU CPJ.....	28
Présentation de l'organisation des ambassadeur·rices.....	28
Activités des ambassadeur·rices, les membres témoignent.....	29
LES REPRÉSENTATIONS DU CPJ	32
REPRÉSENTATIONS DANS DES COMITÉS ET INSTANCES.....	32
Le fond d'aide aux jeunes Parisien·nes.....	32
Conseil Parisien de Prévention et de sécurité	32
Conseil de la Nuit	34
Comité d'éthique de la police municipale de Paris.....	34
KIT'Asso 2.....	35
Conseil d'administration du CIDJ.....	35
Comité de pilotage de l'étude sur la décohabitation.....	36
REPRÉSENTATIONS LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÈNEMENTS.....	37
Participation à l'Assemblée Générale de l'Anacej	37
Participation au congrès de l'Anacej à Saint-Brieuc	37
Rencontre avec l'assemblée territoriale des jeunes élu·es de Guyane	38
Rencontre avec le Conseil communautaire jeune de DLVagglo.....	39
Événements internationaux.....	39
PARTICIPATION À DES JURYS	45
Commissions d'attribution des aides « Paris Jeunes Vacances »	45
Jury du Prix des lecteurs et des lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris.....	45
RAPPORT D'ACTIVITÉ PROMOTION 2023	1

Jury du label « Fabriqué à Paris »	46
Jury des trophées de l'économie sociale et solidaire (ESS).....	46
Jury du concours académique d'éloquence des lycées Parisiens	46
Jury des trophées de la restauration collective.....	47
AUTRES ÉVÈNEMENTS	48
Les 10 ans de transformation de Paris.....	48
Forum Vacances.....	48
Immersion dans la peau d'un-e député-e européen-ne, EUROPA EXPERIENCE	48
Roland Garros 2024	49
Les 80 ans de la Libération de Paris.....	49
LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE ET LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	50
« La jeunesse en Jeux pour Paris 2024 ».....	50
Le Comité « Génération 2024 ».....	50
Les recommandations sur les festivités de proximité pendant les Jeux.....	51
Le CPJ pendant les Jeux	52
Le CPJ et l'Héritage des Jeux.....	55
CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2024.....	56
FONCTIONNEMENT DU CPJ.....	56
TRAVAUX DU CPJ.....	56
REPRÉSENTATIONS DU CPJ	57
DIVERS	59
LE CPJ ET LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	59
ANNEXES	61
Annexe 1 : Délibération 2021 DJS 129 relative à l'évolution du CPJ (octobre 2021).....	62
Annexe 2 : Charte de fonctionnement du CPJ (octobre 2021)	65
Annexe 3 : Lettre de saisine du Conseil Parisien de la Jeunesse (janvier 2024)	70
annexe 4 : Communication du CPJ.....	73
annexe 5 : Recommandations du CPJ sur l'accessibilité de la programmation de Quartier Jeunes (QJ) et du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)	76
annexe 6 : Recommandations du CPJ sur la stratégie résilience de la Ville de Paris	79
annexe 7 : Recommandations du CPJ sur la saisine économie sociale et solidaire.....	83

ÉDITO

En 2024, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a une nouvelle fois démontré que la crise démocratique n'est pas une fatalité.

Si les inégalités sociales nourrissent indéniablement le sentiment d'éloignement de la décision publique, la participation des jeunes à la vie collective constitue assurément le terreau fertile d'une démocratie vivante et solide pour affronter les défis du monde d'aujourd'hui et de demain. Ainsi en 2024, 31% des jeunes en France se sont mobilisé-es au sein d'une instance de participation citoyenne, soit neuf points de plus qu'en 2023.

La plus ancienne des instances parisiennes, le CPJ, permet depuis plus de 20 ans aux jeunes Parisiennes et Parisiens dans toute leur diversité de faire entendre leur voix, d'exprimer leurs préoccupations, d'émettre des propositions et de peser ainsi sur les politiques publiques qui façonnent le Paris de demain.

Le présent rapport d'activité illustre cette dynamique d'intelligence collective dans laquelle se place résolument le Conseil Parisien de la Jeunesse. Il fait bien sûr état des travaux menés par ses membres en 2024 : recommandations sur l'accessibilité des services publics et sur l'économie sociale et solidaire, vœu déposé au Conseil de Paris pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs, etc. Il rappelle, évidemment, la contribution indiscutable du CPJ au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques, depuis les propositions de l'instance en phase de candidature à la participation active des membres de la promotion Joséphine Baker aux festivités de proximité à Quartier Jeunes, tout au long de l'été 2024.

Il rapporte enfin, de façon plus détaillée que les éditions précédentes, les conclusions des questions d'actualité choisies et débattues par les membres lors de chaque séance plénière de l'instance. Union Européenne, crise alimentaire et agricole, enjeux démographiques : les jeunes se sont en effet exprimé-es au gré de l'actualité dense de l'année 2024 et des préoccupations locales. À l'intention des jeunes Parisiennes et Parisiens, des membres du CPJ ont également organisé et animé des débats et décryptages sur les enjeux des élections européennes et américaines notamment. Loin du préjugé d'un mal-être démocratique généralisé et incurable chez les jeunes générations, ces séquences témoignent donc au contraire d'une envie de se mobiliser, d'agir et de peser sur la société.

« Le secret de la fontaine de Jouvence est d'avoir des pensées jeunes », avait déclaré Joséphine Baker, rappelant par là-même que la jeunesse est un état d'esprit. Suivant la pensée de la célèbre artiste, résistante et militante et prenant en compte les aspirations de cette promotion du CPJ qui en a pris le nom, la Ville de Paris entend bien demeurer la ville de l'éternelle jeunesse.

Hélène BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'égalité femmes-hommes,
de la jeunesse et de l'éducation populaire

PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisien·nes d'être associé·es à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité parisienne. Ses règles de fonctionnement ont été modifiées par le Conseil de Paris en 2009, 2012, 2014 et 2021.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis la réforme de l'instance votée par le Conseil de Paris en septembre 2014, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pour rôle :

- d'associer les jeunes Parisien·nes à l'élaboration des politiques de la Ville de Paris ;
- d'éclairer la collectivité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien·nes ;
- d'aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien·nes vers l'autonomie.

C'est dans ce cadre que les membres du CPJ reçoivent tous les ans une lettre de saisine de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui fixe le cadre de leurs travaux en indiquant les sujets sur lesquels la collectivité souhaite recueillir leurs avis et propositions.

Cinq formes différentes d'interventions du CPJ sont possibles :

- L'association des membres du CPJ à des concertations : le CPJ est invité à participer ou à désigner des représentant·es dans le cadre d'une concertation avec d'autres acteur·rices de la société civile parisienne ou des représentant·es des institutions ;
- La formulation de propositions sur une question précise : le CPJ est saisi pour apporter des idées nouvelles sur un sujet ou pour répondre à une problématique donnée. Il peut auditionner l'administration et/ou des acteur·rices de la société civile et organiser des visites de terrain. Ce type de saisine donne lieu, à l'issue du travail du CPJ, à une note de propositions remise à la Maire de Paris et aux élu·es concerné·es ;
- La consultation du CPJ sur un projet de délibération notamment porté par la collectivité : le projet est présenté au CPJ par l'adjoint·e à la Maire de Paris en charge du dossier. Le CPJ a la possibilité d'auditionner l'administration et les adjoint·es de la Maire de Paris. Ce type de saisine donne lieu à la rédaction d'un « avis » qui est présenté par deux membres du CPJ en commission du Conseil de Paris. L'avis est également annexé au projet de délibération au moment de son vote par l'assemblée parisienne ;
- La désignation de représentant·es au sein d'instances ponctuelles ou permanentes : des membres du CPJ sont invité·es à participer à une instance de concertation ou à participer à un groupe de travail, à une réunion, à un jury, etc.
- Les autosaisines : les membres du CPJ peuvent choisir de s'autosaisir sur différents sujets au cours de l'année.

Enfin, l'année de travail du CPJ est habituellement rythmée par deux temps forts :

- Une communication annuelle devant le Conseil de Paris, qui est l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'instance, suivie d'un débat où tous les groupes politiques du Conseil de Paris prennent la parole à tour de rôle ;
- La possibilité, prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris (article 14), de proposer une fois par an un vœu afin d'interpeller les élu·es. Dans ce cadre, le vœu est présenté en séance du Conseil de Paris par l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse et soumis au vote de l'assemblée.

À la suite d'une évaluation sur le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse menée en 2019 sur proposition des membres, une évolution de l'instance a eu lieu dans l'objectif de renforcer la représentativité des jeunes et de leurs engagements, en faisant le lien avec les arrondissements et les organisations de jeunesse. Une évolution des règles de fonctionnement de l'instance a ainsi été votée par le Conseil de Paris en octobre 2021 (délibération 2021 DJS 129).

Celle-ci prévoit :

- La possibilité des membres du CPJ de devenir ambassadeur·rices auprès d'un arrondissement de leur choix. Cela permet aux élu·es d'arrondissement de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteur·rices, équipements et jeunes eux·elles-mêmes du territoire. Cela permet, en outre, à ces ambassadeur·rices d'être davantage en lien avec les réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils et elles sont saisi·es. Les ambassadeur·rices participent aux concertations jeunesse menées dans les territoires à l'occasion du renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement depuis 3 ans ;
- La possibilité pour le CPJ de s'appuyer sur l'expertise d'associations de jeunes et de jeunesse pour éclairer ses travaux ;
- La possibilité de s'autosaisir sur des sujets ne figurant pas dans la lettre de saisine, sous réserve que la proposition soit portée par au moins trois membres et validée par au moins un tiers des membres de l'instance. Cette autosaisine peut donner lieu à l'émission de recommandations qui doivent être adoptées par consensus des membres avant d'être adressées aux élu·es, voire à l'élaboration d'une proposition de vœu soumise au vote du Conseil de Paris dans les conditions prévues par l'article 14 du règlement intérieur de l'assemblée parisienne. Cette disposition renforce la capacité des membres du CPJ à se saisir de sujets qui préoccupent la jeunesse ;
- Le CPJ peut être invité à venir présenter son rapport d'activité ou un vœu devant le Conseil de Paris, à l'occasion d'une suspension de séance. De même, les maires d'arrondissement peuvent inviter les membres du CPJ, et notamment les ambassadeurs et ambassadrices du CPJ dans l'arrondissement, à venir présenter devant les Conseils d'arrondissement leur rapport d'activité annuel. Les projets de vœux ainsi que les avis et recommandations issus de saisines ou d'autosaisines doivent également faire l'objet d'une présentation devant les commissions *ad hoc* du Conseil de Paris ;

Enfin, le CPJ est représenté dans la gouvernance d'un équipement dédié à la jeunesse : Quartier Jeunes (QJ).

COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 50 femmes et 50 hommes âgé·es de 15 à 30 ans qui habitent, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris. Ses membres sont désigné·es pour un mandat de deux ans non renouvelable.

DÉSIGNATION DES NOUVEAUX·ELLES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse candidatent sur la base du volontariat et sont départagé·es par un tirage au sort.

Ainsi, pour la promotion 2024 un appel à candidatures a été lancé du 1^{er} octobre au 30 novembre 2023 à minuit. Les membres ont eu deux mois pour déposer leur candidature. Cet appel a été largement relayé par voie d'affichage dans les équipements de la Ville de Paris (mairies d'arrondissements, équipements sportifs et de jeunesse, etc.) ainsi que sur Internet et les réseaux sociaux.

Le mardi 5 décembre 2023, un tirage au sort, réalisé par huissier de justice, a été organisé à QJ en présence de Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, afin de pourvoir au remplacement des membres ayant achevé leur mandat ou ayant démissionné.

54 candidat-es, 31 femmes et 23 hommes ont été tiré-es au sort. Le tirage au sort a été diffusé en direct sur la page Instagram de QJ.

La moyenne d'âge des membres de la promotion 2024 était de 23 ans en début de mandat contre 25 ans lors de la promotion précédente. Cette différence s'explique par le plus grand nombre d'étudiant-es tiré-es au sort, 38 contre 11 en 2023. 78% de ses membres vivaient à Paris. 22 % d'entre eux-elles résidaient en banlieue (dont 15 % dans la Métropole du Grand Paris) mais étudiaient, travaillaient ou avaient une activité sociale régulière à Paris. On peut noter une constance des profils géographiques des membres du CPJ par rapport à la promotion précédente, malgré un renouvellement de 54 % d'entre eux-elles (cf. *infra*).

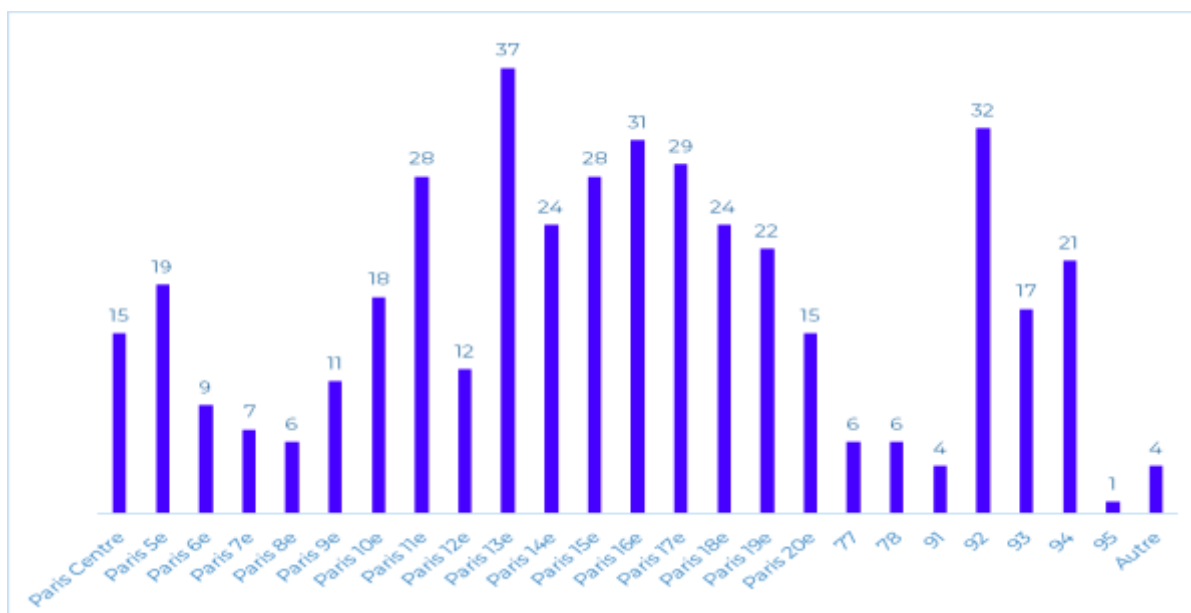
LES CANDIDATURES AU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis 2014, plus de 9000 jeunes ont déposé leur candidature pour rejoindre le Conseil Parisien de la Jeunesse. Pour la promotion 2024, 426 personnes ont candidaté pour intégrer le Conseil Parisien de la Jeunesse.

236 personnes qui ont candidaté se sont déclarés hommes, 189 se sont déclarées femmes, et une personne s'est déclarée non-binaire. On constate une baisse significative des candidatures féminines par rapport à l'année précédente avec 313 candidates et 312 candidats.

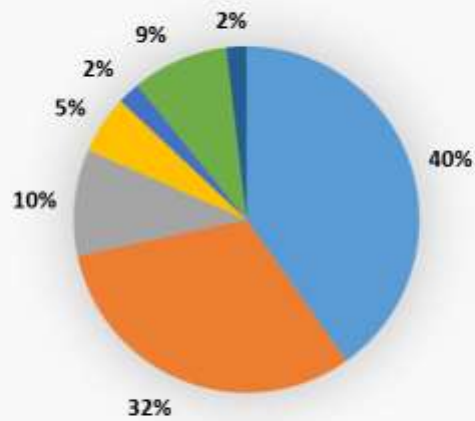
L'âge moyen déclaré des candidat-es est de 22,31 ans, ce qui est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente (2023) où l'âge moyen était de 23,1 ans.

En terme de résidence déclarée, la grande majorité des candidat-es habitent à Paris (79 %) : 337 contre 89 en dehors de Paris (dont 79 dans la Métropole du Grand Paris).



En terme de statut principal déclaré, les candidat-es, sont majoritairement étudiant-es (40 %) ou en activité (31 %).

Activité des candidats et candidates au CPJ



Dans le formulaire de candidature au CPJ, plusieurs questions sont posées, dont une question sur les attentes des jeunes vis-à-vis du Conseil Parisien de la Jeunesse, avec les questions suivantes :

« Pourquoi candidatez-vous au CPJ ? »



On constate que le champ lexical de l'engagement prédomine nettement dans les réponses à cette question, avec des termes tels que « contribuer » (131 occurrences), « engagement » (109 occurrences) et « participer » (106 occurrences).

On observe aussi la volonté de faire partie de la communauté parisienne et d'œuvrer pour les Parisien-nes avec les mots Paris (371) ou encore Ville (354).

- 1 – Paris (371)
- 2 – Ville (354)
- 3 – Jeunesse (283)
- 4 – Vie (208)
- 5 – Contribuer (131)
- 6 – Voix (124)
- 7 – Politique (113)
- 8 – Engagement (109)
- 9 – Participer (106)
- 10 – Projets (95)

« Selon vous, sur quel(s) sujet(s) le Conseil Parisien de la Jeunesse devrait-il travailler en priorité? »



Comme les années précédentes, les sujets de la santé (112) et de la santé mentale (88) reviennent de nombreuses fois. Les questions d'environnement et de climat sont elles aussi fréquemment abordées.

- 1 – Jeunesse (161)
- 2 – Vie (130)
- 3 – Education (117)
- 4 – Santé (112)
- 5 – Santé mentale (88)
- 6 – Précarité (75)
- 7 – Environnement (75)
- 8 – Culture (72)
- 9 – Sociale (64)
- 10 - Lutte contre le changement climatique (59)

« Selon vous, quelle(s) mesure(s) la Ville de Paris devrait mettre en œuvre pour les Jeunes ? »



A l'instar de la question précédente, le thème de la santé demeure prééminent. Le sujet du logement se distingue quant à lui et figure parmi les principaux thèmes évoqués. Les transports constituent également un sujet de préoccupation majeur des jeunes

- 1 - Santé (88)
- 2 - Culture (87)
- 3 - Logements (85)
- 4 - Santé mentale (73)
- 5 - Éducation (72)
- 6 - Sensibilisation (61)
- 7 - Aides (55)
- 8 - Environnement (54)
- 9 - Transports (51)
- 10 - Études (49)

L'APPEL À CANDIDATURES POUR LA PROMOTION 2025



L'appel à candidatures pour rejoindre le CPJ en janvier 2025 a duré un mois, du 6 novembre au 5 décembre 2024.

La Direction de l'Information et de la Communication de la Ville a diffusé une campagne de valorisation du CPJ sur ses mobiliers urbains d'information. Une vidéo a également été réalisée avec des membres du CPJ, puis diffusée sur le compte Instagram @paris_maville. Dans ce cadre, Solène LOUBERT, membre du CPJ, a été interviewée. Un article a été publié sur paris.fr¹

La Mission Locale de Paris a quant à elle diffusé sur ses réseaux sociaux une vidéo de deux membres du CPJ faisant la promotion de l'instance.

Les membres ont également mobilisé leur réseau personnel, en relayant l'appel à candidature sur leurs réseaux sociaux.

Le tirage au sort a eu lieu le 12 décembre à Quartier Jeunes en direct et en public en présence d'un huissier de justice et de Hélène

¹ <https://www.paris.fr/pages/trois-questions-a-solene-louber-membre-du-conseil-parisien-de-la-jeunesse-29394>

BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

PROMOTION JOSÉPHINE BAKER



La promotion 2024 avec Héléne BIDARD, lors de leur première séance plénière (Baptiste DERECLENNE / Ville de Paris).

Les membres du CPJ ont souhaité nommer leur promotion 2024 : Promotion Joséphine BAKER en s'inspirant de ses paroles : *« les peuples du monde peuvent apprendre à vivre ensemble en paix, s'ils ne sont pas élevés dans les préjugés »*.

Les membres du CPJ ont voulu s'inspirer des luttes militantes de Joséphine BAKER, de son combat perpétuel pour la liberté, contre le racisme, de son implication dans la résistance française : un engagement festif et artistique incarné par sa carrière de vedette des années folles.

LES MEMBRES DE LA PROMOTION 2024

ADELLAL Slimane*, Actif
AHNOU Hocine, Actif
AKTAS Bilal, Etudiant
ALASSANI Abdoul-Bassitou*, Actif
ALLOUCHI Bari*, Actif
ARCANGELI Luigi, Etudiant
ASPLANATO Pierre, Actif
BAILLY Kevin, Actif
BARNY Alice, Active
BEN AMARA Myriam*, Etudiante
BINDILIEU Tudor, Etudiant
BONNET Sophia, Active
BOUAVALONG Andréa, Etudiante
BOUCARD Léa, Active
BOUCHE Stéphanie, Etudiante
BOULICAUT Clémence, Active
BOUTET Maximilien*, Actif
CANES-IPODA Eden, Etudiant
CHABERT Salomé*, Etudiante
CHAMEROY Gaspard*, Actif
CHARNOTET Thomas*, Etudiant
CHAUCHAT Elise, Etudiante
CHENNOUF Mohammed-Anis, Etudiant
CHRISTIN Andreas, Etudiant
CHUNG Yaolong*, Active
CLAVEAU Mathys, Actif
COMTE Paul, Actif
COUVERT Lucas*, Actif
DARNIS Maelle, Etudiante
DAVID Héloïse, Lycéenne
DE ROCHETTE François, Actif
DE VILLENEUVE Ombline, Etudiante
DELABAYS Ella, Active
DELUGE-LE BOURDIEC Timothée, Actif
DESGRANGES Gérémy, Actif
DIALLO Maimouna, Etudiante
DIAWARA Arafan Wanda*, Etudiant
DOBRYNINA-LABADZE Natia, Etudiante
DOTTEL Fabrice, Actif
DUZER Lise*, Etudiante
GAHOU Anaïs, Active
GANSANE Patrick*, Etudiant
GUÉRIN Charles*, Etudiant
GUILLOTON Alice, Active
HAUSWIRTH Adrien, Actif
IVANOV Maxime*, En recherche d'emploi
JIN Hang*, Lycéen
JOANNES-ELISABETH Clara*, Active
JOSEPH-FONTUGNE Thibert*, Actif
JOUVE Coraline, Active
JOURDAN Lysandre, Etudiant

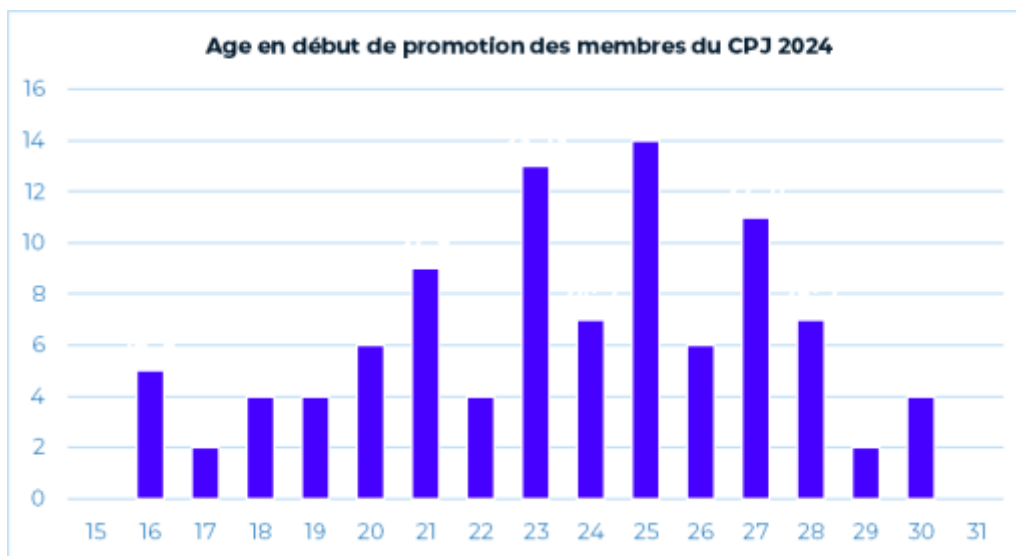
KANARI Nawel*, Active
KANDOLO Brozeck, Etudiant
KANE Mohamed, Etudiant
KERYMEL Claire*, Etudiante
LABÉ Martin*, Actif
LADEBOURG Liorah-Noemie*, Etudiante
LAI Nicolas*, Etudiant
LAGACHE Anne, Etudiante
LAURENS Matthieu, Lycéen
LEPRON Constantin, Etudiant
LESCAUT Célia, Etudiante
LEVI Eytan*, Actif
LOUBER Solène, Etudiante
LOUNIS TEILLIER Kaina, Etudiante
LUQUET Clément*, Actif
MABROUR Mokhtar Walid, Actif
MARECHAL Guillaume, Actif
MAURUS Adèle, Etudiante
MOCQUILLON Hélène, Active
MONJO-NICOLAS Rose, Lycéenne
MORVANT TONNERRE Léa*, Active
MURZAEV Ikil, Lycéenne
NDOYE Ousmane, Actif
NGOKO Divine Destinée, Service civique
NICOLAS Mathilde, Etudiante
OUAKSEL Ryan, Etudiant
PARIENTE Claire, Lycéenne
PAUPE Zoé, Etudiante
PÉPIN Sarah*, Active
PIGEOT Vincent*, Alternant
PONARD Muriel*, Active
POULIN Camille, Active
POURAGEAUD Adrien, Etudiant
PUHARRE Ludivine, Active
PUSCASU Vlad, Lycéen
ROGER Marcelle, Active
RONFARD Daphné, Active
ROY Roxane, Etudiante
SAADA Yasmine*, Etudiante
SAIBI Rayan, Etudiant
SERRAULT Claire Aline*, Active
SIRABYAN Eléonore*, Active
SORIN Emma*, Active
THOMAS Quentin, Actif
TOURÉ Fatoumata*, Active
TSHIYAMU Curtis*, Actif
VENGEON Théo, Etudiant
VERLY Baptiste*, Actif
VONDERACH Viviane, Service civique
ZHENG Yeling, Etudiant

* Membres du CPJ ayant déjà effectué une première année de mandat.

CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les éléments présentés ci-dessous correspondent à une « photographie » du début du mandat de la promotion 2024 réalisée sur la base des données fournies par les membres du CPJ lors de leur candidature.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGES



47% des membres de la promotion 2024 ont entre 15 et 24 ans.

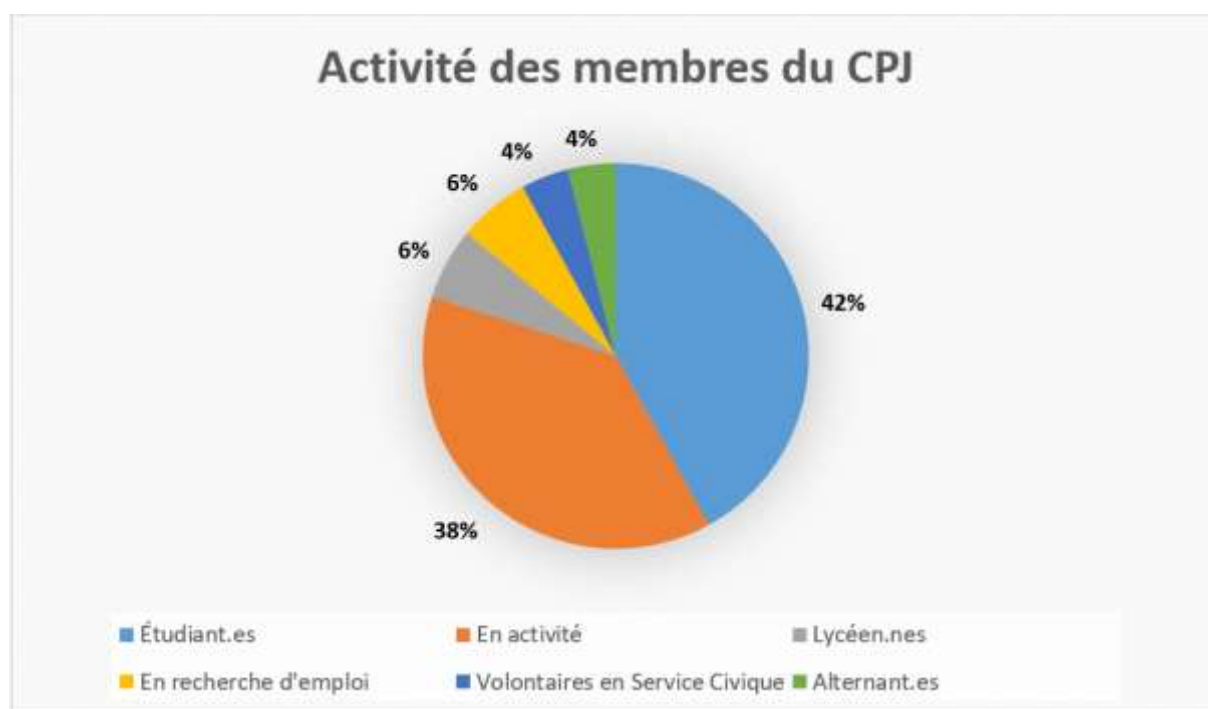
L'âge moyen des membres est de 23 ans.

La part des 15-20 ans (les plus jeunes) est en hausse par rapport à 2023 (21% contre 16%).

La part des 27-30 ans (les plus âgés) est en baisse par rapport à 2023 (24% contre 36%).

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR STATUT

Le graphique présente le statut principal déclaré par les membres lors de leur candidature.



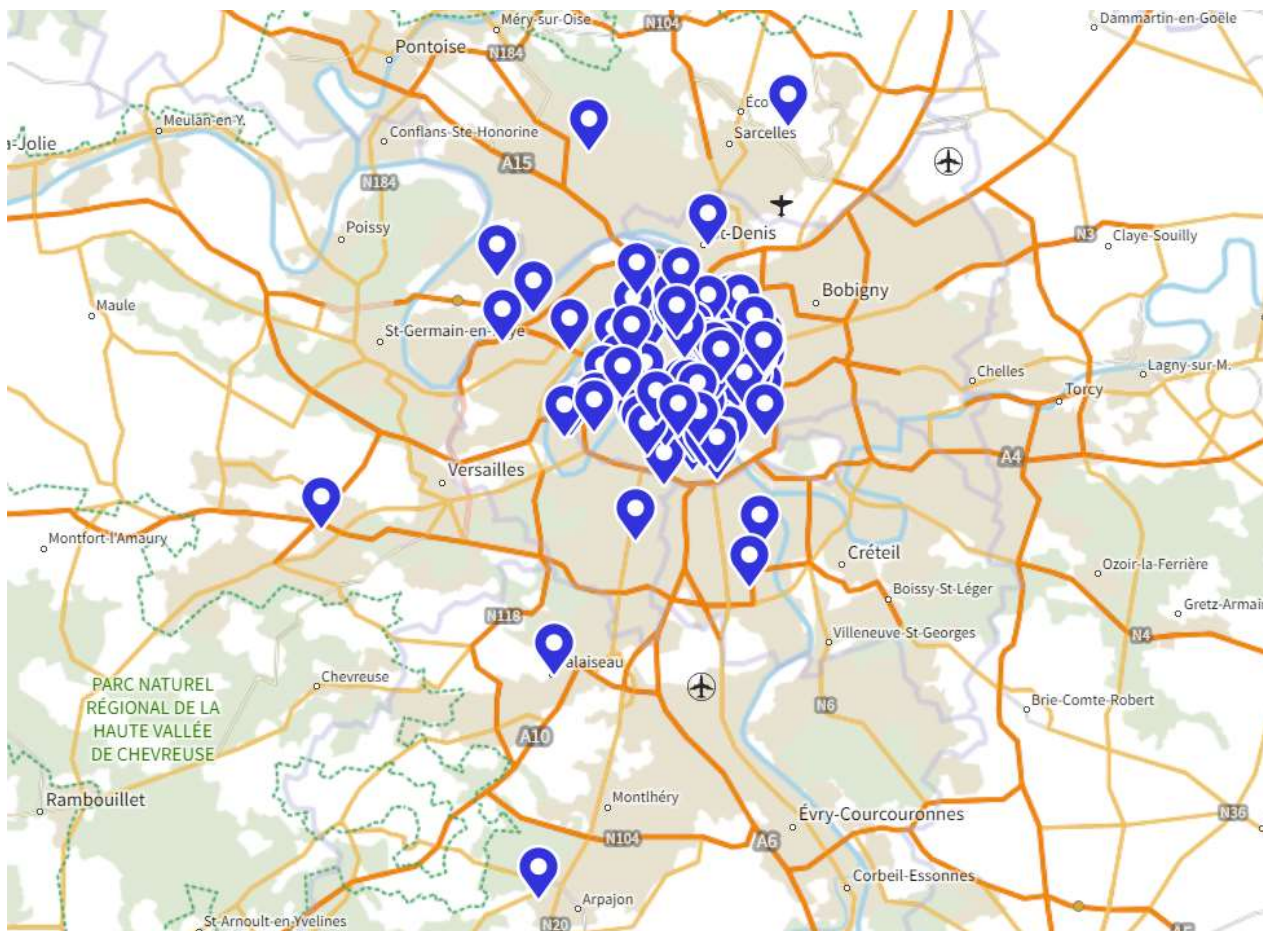
Cette année, contrairement à l'année précédente, la part des étudiant-es est plus grande que la part des actif-ves. La part des membres volontaires en Service Civique est quant à elle stable.

L'étude de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) de 2022 sur le portrait social et démographique des jeunes Parisiens et Parisiennes (*Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris*) réalisée à la demande de la Ville de Paris avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, montre que 46 % des 16-30 ans à Paris sont élèves ou étudiant-es, et que 47 % sont en activité.

Au CPJ en 2024, 48% des membres sont étudiant-es ou lycéen-nes et 42% sont en activité (actif-ves + alternant-es).

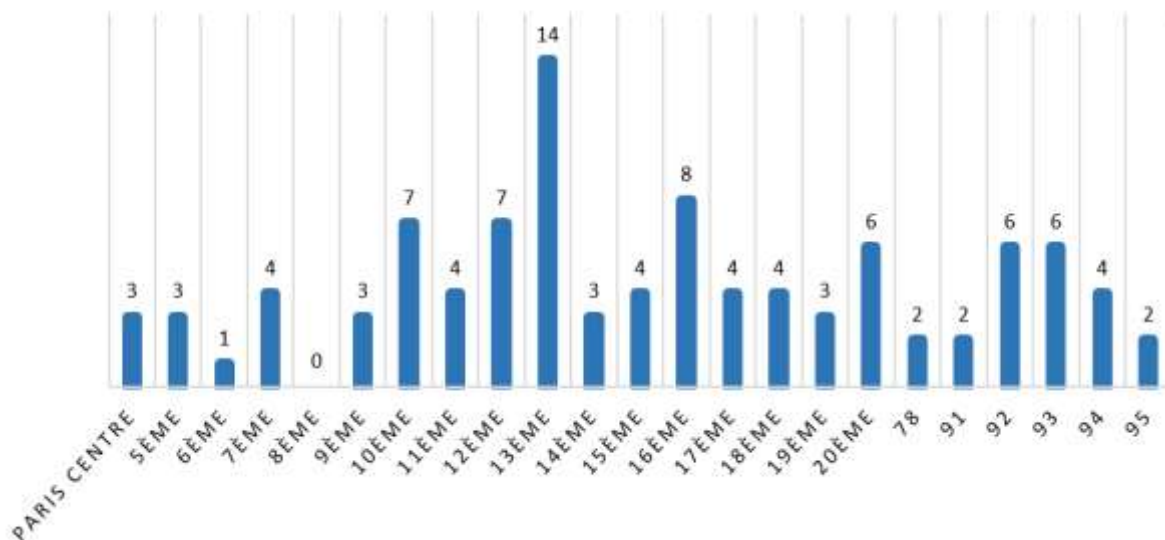
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE

La carte ci-dessous a été réalisée à partir des adresses des domiciles indiquées par les membres en début de mandat et montre leur répartition, à titre indicatif, sur le territoire métropolitain.



La part de membres ayant indiqué une adresse en dehors de Paris est de 22 %. Ces membres habitent essentiellement dans les départements de la petite couronne.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



En début de mandat, le 13^{ème} arrondissement est celui où résident le plus de membres du CPJ, suivi des 16^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

La répartition des lieux de résidence des membres du CPJ n'est pas représentative de celle existante pour l'ensemble des jeunes Parisien·nes². Ces écarts s'expliquent par deux facteurs : le caractère aléatoire du tirage au sort comme mode de désignation des membres et le volume de candidatures qui n'est pas aligné avec le poids démographique des arrondissements.

Il convient par ailleurs de rappeler que les membres du CPJ ne représentent pas l'arrondissement dans lequel ils-elles résident car leur expérience de Paris s'inscrit dans un territoire plus large dans lequel ils-elles travaillent, étudient ou ont des activités sociales.

² *Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris*, Apur, 2022.

LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2024

FORMATION DES MEMBRES DU CPJ

SÉMINAIRE DE RENTRÉE

Chaque promotion du Conseil Parisien de la Jeunesse débute par un traditionnel séminaire de rentrée. Celui-ci a permis aux membres qui ont été tiré-es au sort de faire connaissance, de rencontrer les membres qui effectuent une deuxième année de mandat, ainsi que l'équipe de la Direction de la Jeunesse et des Sports chargée d'animer l'instance. Le séminaire de la promotion 2024 s'est tenu le week-end du 27 et 28 janvier 2024.

Quartier Jeunes (QJ) a accueilli l'ensemble de la promotion lors de cette première journée de séminaire.

La matinée a été consacrée à des animations « brise-glace » destinées à développer un premier lien entre les membres. Ils-elles ont ensuite bénéficié d'une présentation du CPJ portant sur son histoire, son fonctionnement, le temps d'engagement et la fréquence des réunions. Une présentation ainsi qu'une visite de QJ leur ont permis de découvrir un lieu qui leur deviendra familier tout au long de leur mandat.

L'après-midi, les membres ont décidé du nom de promotion : Joséphine Baker. Ils-elles ont ensuite échangé avec les ancien-nes membres sous forme de tables rondes au sujet du rôle d'ambassadeur-rices d'arrondissements, ainsi que des comités et jury où ils-elles seront amené-s à siéger.

La deuxième journée de séminaire a eu lieu à l'Académie du Climat.

Les membres ont participé à une matinée de formation sur l'histoire, le fonctionnement et les compétences de la Ville de Paris. Ce temps leur a donné les connaissances théoriques nécessaires pour bien comprendre leur rôle et le cadre des futurs travaux de leur instance.

Durant ces deux journées de séminaire, les membres ont pu faire l'expérience du vote, du débat, du consensus, de travailler leur prise de parole : autant d'exercices indispensables dans le cadre d'une instance de participation citoyenne.



Photo de promotion à QJ lors de la première journée du séminaire (Nour El KAHKY/ Ville de Paris)



Les membres du CPJ au séminaire d'installation (Nour El KAHKY / Ville de Paris)

LA FORMATION « OUTILS DE DÉBATS »

Les membres du CPJ ont bénéficié d'une formation « *Outils de débats* » assurée par l'association La Case le 27 avril 2024 à QJ.

Du « débat mouvant » au « débat boule de neige » en passant par la méthode du Cercle Samoan, les membres du CPJ ont expérimenté différentes techniques d'animation de débats lors d'un après-midi. Autant d'outils désormais à leur disposition pour être utilisés au cours de leur mandat, lors de réunions ou d'événements. Cette formation a permis aux membres de monter en compétences dans le domaine de la participation citoyenne ainsi que de l'animation de façon générale.

L'animation de concertations

Deux membres du CPJ ont eu l'opportunité de mettre en pratique les outils découverts lors de la formation en participant à l'animation d'une concertation pour la conception d'un nouveau lieu pour la jeunesse dans le 13^{ème} arrondissement. Elles ont toutes les deux animé un groupe de jeunes, les ont encouragés à développer leurs idées, ont dynamisé les échanges et veillé à la qualité des restitutions.

TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

SÉANCES PLÉNIÈRES ET DÉBATS D'ACTUALITÉ

Les membres du CPJ se réunissent trois fois par an séance plénière. Une première fois au Conseil de Paris, les deux suivantes dans des mairies d'arrondissement, en présence de Hélène BIDARD, présidente de l'instance par délégation de la Maire de Paris et des maires d'arrondissement. D'autres élu·es sont régulièrement invité·es en fonction des thématiques abordées. Ces temps forts sont l'occasion pour les membres d'échanger avec les élu·es, de revenir sur les travaux passés, en cours et à venir.

A chaque plénière, les membres débattent d'une question d'actualité qu'ils-elles ont choisi en amont, et restituent les échanges aux élu·es par la voix d'un.e rapporteur·e.

DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA PROMOTION ROMAIN GARY (2023)

Le 21 décembre 2023, à la Mairie du 8^{ème} arrondissement, la promotion 2023 (Romain GARY) a tenu sa dernière séance plénière présidée par Hélène BIDARD, en présence de Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement, ainsi que de Grégoire GAUGER, son premier adjoint, chargé des questions liées à la Jeunesse, aux Sports, aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Lors de cette séance, les membres ont échangé autour de la question d'actualité suivante : « *Comment la Ville de Paris peut-elle valoriser la participation citoyenne ?* ». Après un temps d'échanges en groupes, les membres ont, par le biais de rapporteur·ses, donné plusieurs éléments de réponses qui peuvent être synthétisés comme suit :

La valorisation financière de l'engagement. Les membres considèrent qu'une indemnisation en vue de compenser le temps consacré aux travaux de l'instance contribuerait à valoriser leur participation citoyenne. Ils-elles ont souligné que l'Assemblée Citoyenne indemnise ses membres pour leur participation aux réunions. Le Conseil des Jeunes de la Ville de Kristiansand (Norvège), indemnise aussi ses membres à hauteur de 75 euros par réunion.

La valorisation symbolique de l'engagement. Les membres estiment qu'il serait intéressant que l'administration leur délivre, outre leur attestation de membre, une attestation de compétences ou une certification qui mette en avant les compétences acquises lors de leur mandat. En vue d'acquérir davantage de compétences dans le domaine de la participation citoyenne, ils-elles pourraient bénéficier de davantage de formations au cours de leur mandat. Cette proposition permettrait de valoriser leur engagement sur leur CV et faire connaître le CPJ auprès des établissements de formation et des professionnels.

Le suivi des travaux. Les membres considèrent qu'une meilleure valorisation de leur participation passe par un meilleur suivi de leurs travaux. Ils-elles ont conscience de la difficulté à identifier l'influence que peuvent avoir leurs recommandations sur une décision politique, mais aimeraient être informé-es lorsqu'une recommandation aboutit ou non à une mesure concrète.

PREMIERE SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA PROMOTION JOSEPHINE BAKER (2024)

Le 31 janvier 2024, suite au séminaire d'installation, les membres de la nouvelle promotion se sont réuni-es en formation plénière à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Hélène BIDARD, en présence de Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la Résilience. Les adjoint-es à la Jeunesse des 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements, Anouchka COMUSHIAN et Aïmane BASSIOUNI étaient également présent-es.

Dans un premier temps, les membres ont échangé avec Pénélope KOMITES au sujet des travaux de la précédente promotion sur la stratégie résilience de la Ville de Paris.

Ils-elles ont ensuite répondu à la question d'actualité suivante : « *Comment la Ville de Paris peut-elle sensibiliser au sujet de l'Union Européenne en vue des prochaines élections ?* ».

Les membres ont encouragé la Ville de Paris à sensibiliser les jeunes aux institutions européennes, à l'histoire de l'Europe, afin que les enjeux du vote des député-es européen-nes soient mieux connus. Ils-elles considèrent qu'il faudrait renforcer la publicité du musée Europa Expérience et de la Maison de l'Europe comme permettant, par ses expositions et sa documentation, d'insuffler une culture du programme européen. Les membres considèrent qu'il serait pertinent que la Ville de Paris organise des événements au sujet des élections européennes avec des jeux-concours pour inciter les jeunes à voter tout en restant neutre et apaisante. Cette dernière proposition a donné lieu à la table ronde du 22 mai 2024 à QJ : « Elections européennes : votre voix compte ! ».

Enfin, les membres ont pris connaissance de la lettre de saisine de la Maire de Paris qui contient les sujets sur lesquels ils-elles ont été amené-es à travailler tout au long de l'année 2024.

SECONDE SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA PROMOTION JOSEPHINE BAKER (2024)

Exceptionnellement pour la seconde fois et en raison d'une indisponibilité de la Mairie d'arrondissement identifiée initialement, les membres du CPJ se sont réuni-es le 19 juin dans la Salle du Conseil de Paris à l'Hôtel de Ville pour leur seconde séance plénière présidée par Hélène BIDARD, en présence de Karim ZIADY, Conseiller délégué en charge du sport de proximité auprès de Pierre RABADAN et d'Audrey PULVAR, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de

l'agriculture et des circuits courts. Cette dernière a pu donner suite au vœu du CPJ 2022 relatif à l'éducation à l'alimentation et les choix alimentaires durables et solidaires.

En lien avec leur vœu qui porte sur l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs (voir p. 27), les membres ont dans un premier temps échangé avec Karim ZIADY, autour de l'accès des jeunes au sport. Il a notamment été question des horaires des Centres Paris' Anim, du coût financier que représente la pratique de certains sports pour les jeunes, de la communication de l'offre sportive parisienne et de l'inclusion des jeunes aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les membres ont ensuite répondu à la question d'actualité suivante : « *Comment la Ville de Paris pourrait-elle agir face à la crise alimentaire et agricole ?* ».

Plusieurs propositions ont été formulées par les membres du CPJ puis discutées avec Audrey PUVLAR sur les actions que la ville pourrait engager :

- faire de la pédagogie autour de l'alimentation durable à travers des ateliers de sensibilisation ;
- soutenir ses agriculteur·rices pour un approvisionnement plus local et durable, en intensifiant notamment ses liens avec les régions limitrophes ;
- renforcer le pouvoir d'achat alimentaire des Parisiens et Parisiennes avec la mise en place d'une Sécurité Sociale Alimentaire, déjà en expérimentation dans plusieurs arrondissements parisiens ;
- promouvoir et privilégier l'alimentation locale et durable à travers sa commande publique. Les cantines parisiennes devraient pouvoir proposer du 100% bio et des produits locaux ;
- participer à un travail de valorisation des professions agricoles, avec par exemple une exposition de portraits d'agriculteur·rices ;
- intervenir en milieu scolaire pour faire la promotion du métier d'agriculteur·rices.

TROISIEME SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA PROMOTION JOSEPHINE BAKER (2024)

Les membres de la promotion 2024 se sont réunies le 3 décembre dans la salle des fêtes de la Mairie du 13^{ème} arrondissement pour leur dernière séance plénière, en présence de Hélène BIDARD et Aimane BASSIOUNI, adjoint du Maire du 13^{ème} en charge du sport et de la jeunesse.

Les membres ont eu l'occasion d'échanger avec les élu·es sur leur vœu de l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs et sur la saisine concernant la promotion de l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes.

Ils·elles ont également travaillé en groupes et restitué leurs échanges sur la question d'actualité suivante : « *Comment la Ville de Paris peut combattre l'exode des Parisiennes et Parisiens ?* »

Plusieurs éléments de réponse ont été apportés et peuvent être divisés en trois thématiques :

Le logement : les membres du CPJ estiment que la Ville de Paris devrait agir au niveau du logement afin de le rendre plus accessible pour que les Parisien·nes qui démarrent dans la vie active (et ne bénéficient plus de logement étudiant) puissent se loger dignement à des prix abordables. Cette intervention est d'autant plus nécessaire pour les grands logements (2 à 3 chambres), rares et très onéreux, ce qui pousse les jeunes qui veulent fonder une famille à quitter Paris. La Ville de Paris devrait renforcer son contrôle sur la location via Airbnb qui fait grimper les prix des loyers. Enfin, elle devrait agir au niveau des logements vides, qui représentent 20% des logements parisiens.

Le lien social : les membres du CPJ estiment que la Ville de Paris devrait renforcer le lien social de ses habitant·es en renforçant la vie de quartier et en allant plus loin dans la mise en place d'animations et de festivités. En effet, ils-elles ont constaté que la solitude et la difficulté de créer du lien chez celles et ceux qui sont venu·es s'installer à Paris les poussent à quitter la capitale.

Hélène BIDARD a réagi en estimant qu'il faudrait mener des études sur l'isolement des jeunes à Paris, qui est une problématique relativement neuve et mise en lumière par l'après Covid. Elle constate un renversement de tendance : les jeunes venaient traditionnellement à Paris pour bénéficier de son anonymat. Désormais, ils-elles la quittent pour sortir de l'anonymat et retrouver une forme de lien social que vie parisienne ne serait pas en mesure d'offrir.

La qualité de la vie : les membres du CPJ estiment que la Ville de Paris devrait poursuivre et renforcer son objectif de rendre la capitale plus propre, plus saine et plus habitable. Pour cela, elle pourrait agir sur les espaces verts, les politiques de réduction de la pollution, la sécurité routière, et l'accessibilité des transports en commun pour accueillir les jeunes parents avec poussette.



Les membres du CPJ, Hélène BIDARD et Aimane BASSIOUNI à la dernière séance plénière de 2024 (droits réservés, Ville de Paris).

COMMUNICATION ANNUELLE AU CONSEIL DE PARIS

Chaque année, deux membres du CPJ viennent présenter le rapport d'activité de l'année précédente lors d'une suspension de séance au Conseil de Paris.

Le 6 février 2024, Emma SORIN et Gaspard CHAMEROY ont pris la parole pour présenter les travaux du CPJ de l'année 2023. La communication a été suivie d'un débat organisé avec les groupes politiques de l'assemblée parisienne.



Anne HIDALGO entourée de Gaspard CHAMEROY et d'Emma SORIN au Conseil de Paris le 6 février 2024 (capture d'écran de la retransmission).

En marge de cette intervention, les membres intervenant-es, ainsi que celles et ceux venu-es assister, ont pu échanger quelques instants avec Madame la Maire de Paris dans son bureau.

Lors de cet échange, Anne HIDALGO a pu insister sur l'importance du mandat des membres du CPJ, ainsi que sur l'importance de la participation citoyenne avec la création du Théâtre de la Concorde.



RECOMMANDATIONS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

RECOMMANDATIONS SUR L'**ACCESSIBILITÉ** DE LEUR INSTANCE ET DE QUARTIER JEUNES

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a été saisi par la Maire de Paris afin de « *proposer des pistes d'amélioration de l'accessibilité de la programmation à Quartier Jeunes (QJ)* » et de « *proposer des mesures permettant de favoriser la participation des personnes en situation de handicap au sein du CPJ* ». Cette saisine a marqué le début des travaux des membres du CPJ pour l'année.

Les membres ont rencontré l'équipe de QJ qui leur a dressé un état des lieux des actions déjà entreprises, des actions en cours et à prévoir ainsi que les contraintes bâtimentaires. La rencontre avec Lamia EL AARAJE, adjointe à la Maire chargée notamment de l'accessibilité universelle et des questions liées au handicap, leur a permis de mieux comprendre sa vision politique de l'accessibilité, qu'elle associe à l'égalité d'accès aux services publics.

Les membres se sont ensuite divisé·es en groupe de travail pour aller sur le terrain, à QJ, afin d'observer les améliorations possibles en termes d'accessibilité et d'évaluer les outils de communication disponibles.

Enfin, le CPJ s'est réuni pour travailler sur l'accessibilité de leur instance, tant au niveau du recrutement que des réunions.

Les deux mesures phares des recommandations (cf. Annexe 5) :

- Mettre en place des bandes en relief au sol et des plans sonores à l'extérieur et à l'intérieur de Quartier Jeunes, et plus généralement dans les bâtiments de la Ville qui accueillent du public. Cela permettrait aux personnes souffrant d'un trouble visuel ou d'un trouble auditif de circuler de façon plus autonome.
- Former tou·tes les agent·es en contact avec le public aux questions liées au handicap sous toutes ses formes : sensoriel, moteur, cognitif, psychique et mental, ainsi qu'aux Premiers Secours Citoyen (PSC) et aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).

RECOMMANDATIONS SUR **LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE** AUPRÈS DES JEUNES

Le CPJ a été saisi par la Maire de Paris qui lui a demandé « *d'approfondir la réflexion sur la façon de promouvoir au mieux [l'économie sociale et solidaire] auprès des jeunes, à tous les niveaux* ».

Les travaux ont démarré par une rencontre avec Florentin LETISSIER, adjoint à la Maire en charge de l'économie sociale et solidaire (ESS), de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet.

Cette rencontre a permis aux membres de mieux cerner ce qu'englobe la notion d'économie sociale et solidaire ainsi que l'implication de la Ville de Paris dans cette économie. Elle a également permis aux membres de saisir les difficultés auxquelles les structures ESS sont confrontées pour faire connaître cette économie auprès des jeunes, que ce soit en matière de promotion des produits issus de l'ESS ou des emplois liés à ce secteur.

Les membres ont ensuite eu l'opportunité de visiter la Maison des Canaux, située dans le 19^{ème} arrondissement. Cette association accompagne le développement d'une économie engagée (solidaire, circulaire et locale) en formant et sensibilisant les citoyens, entreprises et collectivités à l'innovation sociale et environnementale.

Par la suite, les membres ont échangé avec Arthur LEMOIGNE, de l'association ESSpace, et Roxan DESCHAMP, de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Ces rencontres leur ont permis d'approfondir leur réflexion sur l'ESS, de découvrir les activités de ces deux structures et de mieux appréhender les difficultés auxquelles elles font face, dans le but d'établir un diagnostic pour la rédaction de leurs recommandations (cf Annexe 7).

RETOUR SUR L'AVIS DU CPJ SUR LA STRATÉGIE RÉSILIENCE DE LA VILLE DE PARIS

En 2023, le CPJ a formulé un avis sur le projet de la nouvelle stratégie résilience de Paris.

Le 26 septembre 2024, Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la Résilience, a échangé avec le CPJ pour leur faire un retour sur les propositions formulées et pour leur énoncer celles qu'elle a intégré dans le projet présenté au Conseil de Paris de novembre 2024.

L'élue a précisé aux membres du CPJ que leurs propositions lui avaient permis d'enrichir le projet initial en y ajoutant des éléments importants tels que l'implication de la société civile dans les instances de gouvernance en lien avec la stratégie de résilience et l'importance de l'éducation.

Ce moment a été particulièrement apprécié par les membres du CPJ. Il leur a permis de mesurer l'impact concret de leurs travaux sur la conception des politiques publiques, d'observer leur influence sur le processus normatif parisien, valorisant ainsi leur engagement (cf Annexe 6).

VŒU DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis 2014, le règlement du Conseil de Paris prévoit dans son article 14 que le Conseil Parisien de la Jeunesse a, une fois par an, la possibilité de proposer le vote d'un vœu sur le sujet de son choix. Ce vœu est présenté en séance par l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse.

VŒU RELATIF À L'ACCÈS DES JEUNES PARISIEN·NES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Les membres de la promotion 2024 ont choisi de porter la thématique de l'accès des jeunes Parisien·nes à la culture et aux loisirs. Trois axes de travail ont été initialement identifiés et ont fait l'objet de réflexion et de rencontres : l'accès à la pratique sportive, l'accès à la culture et l'accès aux vacances.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont rencontré plusieurs associations et services de la Ville de Paris pour obtenir plus d'informations sur ces trois thématiques.

Les membres du CPJ ont été accueilli·es au Musée Carnavalet par les équipes de médiation culturelle. Cette rencontre leur a permis d'échanger avec des professionnel·les spécialisé·es dans l'accueil des publics considérés comme plus éloignés, à l'instar du public jeune. Une autre rencontre a eu lieu entre des membres du CPJ et la directrice générale adjointe de la fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement. Cet échange a porté sur les missions des Centres Paris Anim', notamment dans l'accès à la pratique culturelle et parfois sportive.

Le 28 mai 2024, le Pôle Évasion de la Direction des Affaires Scolaires a pu présenter les actions de la Ville en faveur du départ en vacances collectives pour les jeunes mineur·es. Une présentation du dispositif Paris Jeunes Vacances, notamment la nouvelle offre de départ en séjours courts collectifs, a réalisée par le Bureau des Partenariats et des Projets de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Les membres du CPJ ont rencontré les équipes de l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA), afin d'échanger sur leurs activités de départs en vacances sportives et leur gestion en délégation de service public de plusieurs piscines de la Ville de Paris. Les équipes ont également présenté aux membres les actions de l'association en matière d'inclusivité dans le sport, au niveau du genre, de l'origine sociale et des handicaps pouvant freiner la pratique sportive.

Enfin, les membres ont enfin rencontré Flora SALADIN de la Mission Développement des Publics de la Direction des Affaires Culturelles. Cette rencontre leur a permis de mieux connaître les offres culturelles, notamment à destination des jeunes, celles qui fonctionnent et celles qui fonctionnent moins, les partenariats, ainsi que les actions menées avec les écoles.

LES AMBASSADEUR·RICES DU CPJ

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES AMBASSADEUR·RICES

L'évolution de l'instance, adoptée par le Conseil de Paris en octobre 2021 (délibération 2021 DJS 129), a introduit la désignation « d'ambassadeur·rices du CPJ » auprès des arrondissements.

Basée sur le volontariat des membres, cette désignation permet aux élu·es d'arrondissements de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien avec les acteurs·rices des territoires, les équipements et les jeunes. Cela permet en outre à ces ambassadeur·rices d'être davantage en lien avec les réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils·elles sont saisi·es. Les ambassadeur·rices peuvent notamment être invité·es par les maires d'arrondissements à venir présenter devant les conseils d'arrondissements leur rapport d'activité annuel.

Dans le prolongement des recommandations rédigées en 2023 sur les festivités d'arrondissements, les ambassadeur·rices vont porter leurs travaux au niveau local pour « prendre une part active », selon les termes de la lettre de saisine 2024, dans la mise en place des événements.

Les membres ont ainsi été invité·es à choisir leur(s) arrondissement(s) de « cœur », c'est-à-dire le ou les arrondissements dans lesquels ils·elles souhaitent s'engager sans nécessairement y vivre. 59 membres volontaires se sont ainsi réparti·es en groupes allant de 1 à 5 ambassadeur·rices par arrondissement.

Comme l'année précédente, on peut relever que l'appariement entre les choix des membres et la nécessité de couvrir l'ensemble du territoire s'est assez naturellement réalisé. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'un nombre important d'ambassadeur·rices a choisi un autre arrondissement que celui de leur résidence, avec un rapport au territoire constitué d'autres critères, comme leur lieu de travail, le lieu de leurs études ou le lieu de leur sociabilisation.

ACTIVITÉS DES AMBASSADEUR·RICES, LES MEMBRES TEMOIGNENT



Solène LOUBER, Paris Centre

« Je fais partie des ambassadeurs de Paris Centre. Nous avons pu avoir un premier échange avec Jimmy BERTHE (adjoint délégué à la Jeunesse) ainsi que Emma SAMKA (rattachée au cabinet du maire). A travers ce dernier, nous avons pu expliquer notre rôle au sein du CPJ, nos sujets de saisine mais surtout la manière dont nous souhaitons apporter notre aide à la jeunesse de Paris Centre. Par conséquent, nos interlocuteurs nous ont transmis un calendrier des événements auxquels nous pourrions prendre part relatifs à la problématique des jeunes. Aussi, nous avons pu assister à une réunion « rencontre jeunesse » où il y a avait des acteurs de différents domaines qui seraient amener à pouvoir aider les jeunes notamment dans la recherche d'emploi. »



Kaina LOUNIS TEILLIER, Paris Centre

« En juin dernier, à la mairie de Paris Centre, j'ai participé à une réunion qui rassemblait des acteurs de la jeunesse. J'étais ravie d'y voir différentes organisations comme la Mission Locale, les Centres Paris Anim', des structures culturelles et des associations étudiantes. Les discussions ont porté sur les subventions pour le BAFA, le programme Paris Jeunes Vacances et d'autres initiatives de soutien aux jeunes, comme le dispositif Quartiers Libres et un Escape Game promotionnel pour les offres associatives. J'ai été invitée aux différents événements à venir, notamment une conférence sur le networking, les Olympiades d'arrondissements, et la Fête du Bac. J'ai trouvé super de voir tout ce qui était mis en place pour la jeunesse dans un quartier qui m'est cher ! »



Bilal AKTAS, ambassadeur du 10^e arrondissement

« En tant qu'ambassadeurs et ambassadrices du 10^e arrondissement, plusieurs initiatives ont été menées cette année. Le 6 septembre, une soirée jeunesse a été organisée en partenariat avec des associations et des acteurs locaux, afin de favoriser l'engagement des jeunes. Des soirées de rencontres avec les associations et les acteurs de la jeunesse ont également eu lieu pour renforcer les liens au sein de l'arrondissement. »



Matthieu LAURENS, ambassadeur du 6^e arrondissement

« Dans le cadre de mon engagement au sein du CPJ, et en tant qu'ambassadeur du 6^e arrondissement, j'ai pu prendre part aux activités de mon quartier et être un acteur de la cité, notamment via des concertations avec les partenaires de la mairie sur l'élaboration du Contrat Jeunesse d'Arrondissement (CJA) du 6^e, un projet pour la jeunesse parisienne du 6^e qui se finalise et qui me tient particulièrement à cœur. Enfin, dans les prochains mois, je suis amené à participer à la commission des Aides dans le cadre du dispositif Quartiers Libres du 6^e arrondissement. »



Roxane ROY, 12^e arrondissement

« En tant qu'ambassadrices du 12^e arrondissement, Célia et moi avons participé à la soirée de remise des cartes électorales aux jeunes majeurs du 12^e arrondissement. J'ai beaucoup apprécié ce moment d'échange avec d'autres jeunes et des élus d'arrondissement sur des sujets démocratiques, d'engagement, de citoyenneté. J'ai également eu l'occasion de faire découvrir le CPJ à plusieurs jeunes qui sont désormais motivés à le rejoindre. »



Timothée DELUGE - LE BOURDIEC, 19^e arrondissement

« En tant qu'ambassadeurs du 19^e, nous avons participé à la remise des cartes électorales des nouveaux votants et des nouvelles votantes aux côtés des référents jeunesse de territoire de la Ville. C'était l'occasion de faire découvrir aux les dispositifs à destination de la jeunesse mis en place par la Ville, et notamment le CPJ. Nous avons le sentiment d'être des jeunes du 19^e au service des jeunes du 19^e. Et puis c'était l'occasion pour nous de rencontrer le Maire du 19^e et son cabinet. »

LES REPRÉSENTATIONS DU CPJ

REPRÉSENTATIONS DANS DES COMITÉS ET INSTANCES

Dans le cadre de la lettre de saisine adressée par la Maire de Paris aux membres du CPJ ou au gré de l'actualité de la collectivité, des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont invité-es à représenter leur instance dans des comités et des jurys.

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES PARISIEN-NES

Nouveauté de l'année 2024, le Service de la Lutte contre l'Exclusion de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, a sollicité le Conseil Parisien de la Jeunesse afin que ses membres fassent partie du jury du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisien-nes (FAJP).

Le FAJP est une aide financière accordée aux jeunes de 16 à 24 ans pour les aider à surmonter des difficultés ponctuelles. Les jeunes ne peuvent en faire la demande que par l'intermédiaire d'un organisme social qui les suit, comme les Missions Locales ou le CASVP. La demande est ensuite instruite par la Ville.

CONSEIL PARISIEN DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ



Le Conseil Parisien de Prévention et de Sécurité est une instance chargée du suivi et de l'application du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité élaboré entre la Ville de Paris, la Préfecture de Police de Paris, la Préfecture de la région d'Ile-de-France, le Rectorat de Paris et le Parquet de Paris.

Bari ALLOUCHI a participé à la séance inaugurale du Conseil le mardi 19 mars 2024 à l'Hôtel de Ville.

Bari ALLOUCHI et Nicolas NORDMAN à l'Hôtel de Ville (DR).

CONSEIL DE LA NUIT



Bilal AKTAS et Frédéric HOCQUARD (Ville de Paris).

Le Conseil de la Nuit, instance de participation regroupant les acteur-rices de la Nuit parisienne et les pouvoirs publics, réserve depuis plusieurs années deux sièges au Conseil Parisien de la Jeunesse.

Bilal AKTAS a représenté le CPJ lors d'Assemblée plénière du Conseil de la Nuit qui s'est tenue le 11 mars 2024. Plusieurs sujets ont été évoqués, parmi lesquels les festivités liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques et l'accessibilité des établissements nocturnes. Un bilan des actions liées à la vie nocturne a été dressé.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS

Le Comité d'Ethique de la Police Municipale de Paris est un comité consultatif, présidé par Jacques TOUBON, chargé de répondre aux saisines des citoyen-nés lorsqu'ils-elles se sentent discriminé-es dans l'action de la Police Municipale.

Thomas CHARNOTET et Hélène MOCQUILLON y représentent le Conseil Parisien de la Jeunesse pour l'année 2024.

Une réunion de présentation des nouveau-elle entrant-es a eu lieu le mardi 27 février pour présenter le Comité. La première séance plénière s'est tenue le 4 avril. Les membres du CPJ ont pris la parole pour détailler les actions menées en lien avec la Direction de la Communication (DICOM) dans le but d'accroître la publicité du Comité. Le 11 avril, ils-elles ont été interviewé-es par la DICOM qui a recueilli leurs témoignages au sujet de leur implication au sein du Comité³. Ils-elles ont par ailleurs contribué à la rédaction de la Foire aux Questions (FAQ) sur le site internet du Comité.

³ <https://www.paris.fr/pages/un-comite-d-ethique-de-la-police-municipale-pour-veiller-au-respect-des-regles-de-deontologie-20310>



Hélène MOCQUILLON et Thomas CHARNOTET,
membres du Comité d’Ethique de la Police Municipale



« Tous les trois mois, lors des séances plénières qui réunissent tous les membres, nous prenons connaissance des cas de saisine des Parisiens sur la base des rapports anonymisés fournis par le médiateur de la Ville de Paris. Il s’agit de situations où un policier municipal aurait - du point de vue du citoyen - manqué d’éthique ou de déontologie. Nous apportons notre vision citoyenne sur chaque dossier présenté. L’idée n’est pas de blâmer un agent ou de pointer un manque de professionnalisme - nous n’avons d’ailleurs aucun pouvoir de sanction disciplinaire. Nous sommes plutôt amenés à proposer de nouvelles formations ou à créer de la doctrine autour des dispositifs techniques et technologiques... En partant d’un cas particulier, on va pouvoir aider la police municipale à s’améliorer dans sa globalité.

Au final l’objectif du comité d’éthique peut se résumer ainsi : que les rapports entre les Parisiens et les policiers municipaux soient les plus apaisés possibles, dans un rapport de proximité et de confiance.

Etre représentants de la société civile, qui plus est représentants de la jeunesse, au milieu de personnalités qualifiées, c’est passionnant : on nous encourage à poser des questions, à donner notre point de vue et notre expérience de jeune dans la cité, et c’est vraiment tous ensemble que l’on créé des outils pour améliorer le quotidien des Parisiens. »

KIT’ASSO 2

La Maison Étudiante a créé le dispositif Kit’Asso afin d’accompagner les étudiant·es porteur·ses de projets associatifs en proposant un financement adapté au niveau de développement des associations. Ce dispositif se décline en trois niveaux d’aides. Le deuxième niveau, Kit’Asso 2, s’adresse aux associations étudiantes ou agissant en faveur des étudiant·es ayant au moins un an d’ancienneté qui souhaitent solliciter une bourse allant de 500 à 5 000 € pour financer leurs projets.

La Commission annuelle Kit’Asso 2 a eu lieu le 21 mars 2024 en présence de Gérémy DESGRANGES, membre du CPJ.

CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CIDJ



Hang JIN et Brigitte BOURGUIGNON, présidente du CIDJ (DR).

Première structure d’Information Jeunesse en France, le CIDJ informe les jeunes dans tous les domaines qui les concernent et accompagne depuis 50 ans l’expertise du réseau Info Jeunes, tout comme celle des professionnel·les de l’Accueil Information Orientation.

Une partie des équipes du CIDJ est installée à Quartier Jeunes (QJ) et y accueille le public parisien et francilien.

Le CPJ est représenté au Conseil d’Administration du CIDJ par Hang JIN pour la période 2023-2024.

Il a participé aux Conseils d’administration du 19 décembre 2023 et du 28 mai 2024. Il a aussi rencontré Raphaëlle DELAUNAY, directrice générale du CIDJ, pour discuter de son engagement au sein du CPJ et des liens que l’instance peut tisser avec l’association. Le 17 décembre 2024, Solène LOUBER a représenté le CPJ au CA du CIDJ.

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE SUR LA DÉCOHABITATION

Le 28 mai 2024, Lise DUZER et Léa MORVANT-TONNERRE ont représenté le CPJ et participé au premier comité de pilotage de l'étude sur les leviers et freins à la décohabitation des jeunes Parisien·nes, initiée par la Direction de la Jeunesse et des Sports, dont les résultats seront connus au début de l'année 2025.

REPRÉSENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÈNEMENTS

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANACEJ

En tant qu'adhérente de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), la Ville de Paris participe à son Assemblée Générale. Une délégation de membres du Conseil Parisien de la Jeunesse s'est ainsi rendue à Lyon le 19 juin 2024 afin d'y assister. Bari ALLOUCHI, Salomé CHABERT et Thomas CHARNOTET ont constitué cette délégation.

Cette assemblée générale a été l'occasion d'échanger sur le bilan de l'Anacej, et d'être associés à la préparation du prochain congrès de l'association, prévu en octobre 2024. L'après-midi, une visite d'une « rue aux écoles » a été proposée par les équipes de la Ville de Lyon.

La diversité des collectivités présentes a donné lieu à des échanges d'une grande richesse. En outre, cette participation a nourri chez plusieurs membres du CPJ l'envie de s'engager auprès de l'Anacej, pour défendre le droit à la participation des jeunes dans les politiques publiques locales.



Les participants, dont la délégation du CPJ, à l'Assemblée Générale de l'Anacej (DR).

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ANACEJ À SAINT-BRIEUC

Une délégation de 5 membres du CPJ a participé au congrès de l'Anacej du 28 au 31 octobre à Saint-Brieuc. Ce fut l'occasion pour les membres de découvrir d'autres conseils de jeunes de France métropolitaine et des Outremer, d'échanger avec des jeunes et des professionnel·le et de découvrir les similitudes et les différences du CPJ avec les autres instances.

Ils.elles ont travaillé sur le thème « Imaginons demain ». Les membres ont réfléchi avec d'autres jeunes sur des projets permettant de répondre aux grands enjeux de société qui concernent les jeunes. Ces projets ont été présentés et soumis au vote des participant-es lors de la plénière de clôture du congrès. Cet événement a également permis aux membres de renforcer leurs liens et la cohésion de groupe.



La délégation du CPJ à Saint Brieuc lors du congrès de l'Anacej (DR).

RENCONTRE AVEC L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DES JEUNES ÉLU·ES DE GUYANE

Le CPJ a rencontré les membres de l'Assemblée Territoriale des Jeunes Élu·es de Guyane le 25 octobre à QJ. Chaque délégation a présenté le fonctionnement de son instance, les travaux passés et en cours. Les jeunes ont pu échanger sur les spécificités propres au territoire guyanais et leur influence sur la vie de l'instance. Un moment riche en échanges.



Les membres du CPJ avec l'Assemblée Générale des Jeunes Elu-es de Guyane à QJ (Ville de Paris).

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUNE DE DLVAGGLO

Le CPJ a rencontré les membres du Conseil Communautaire Jeunes de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) à Quartier Jeunes. Chaque délégation a présenté à son tour les spécificités de son instance, sa méthode de travail ainsi que les difficultés rencontrées.



Les membres du CPJ avec le Conseil Communautaire Jeunes DLVAgglo à QJ (Ville de Paris).

ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ PROMOTION 2023

Élections européennes : votre voix compte !



Maximilien BOUTET, Omblin de VILLENEUVE et Lysandre JOURDAN, le 22 mai à QJ (Ville de Paris).

Lors de la première séance plénière de l'année 2024, les membres du CPJ ont manifesté le souhait d'organiser un événement qui incite les jeunes à voter aux élections européennes. C'est dans cette démarche qu'ils-elles ont co-organisé l'évènement « Élections européennes : votre voix compte », le 22 mai à QJ. Lysandre JOURDAN a co-animé la table ronde sur l'importance du vote des jeunes aux élections européennes. Omblin de VILLENEUVE et Maximilien BOUTET ont animé un quiz interactif sur les institutions européennes.

Les compétences développées à cette occasion, telles que la créativité, l'organisation, la recherche et les échanges avec les partenaires, l'aller-vers, la communication et l'animation, constituent des atouts précieux pour la poursuite de leur engagement et, de manière plus générale, pour leur parcours.

L'élection présidentielle américaine 2024 décryptée

Deux membres du CPJ ont co-animé le 16 octobre à QJ une rencontre ayant pour but d'expliquer le système électoral des Etats-Unis et les enjeux de la présidentielle 2024. L'évènement a été organisé avec l'Ambassade des Etats-Unis et a accueilli une attachée culturelle de l'Ambassade ainsi qu'un étudiant américain. Plus de 20 jeunes étaient présent-es. Les deux membres du CPJ ont modéré les questions, assuré la parité des interventions et dynamisé les échanges.

Rencontre à Utrecht autour de la **participation et l'engagement de la jeunesse au niveau local**



Kaina LOUNIS TEILLIER et Marie-Christine LEMARDELEY à Utrecht le 12 juin (DR).

La Délégation Générale aux Relations Internationales a invité le CPJ à un évènement organisé par la Maire de la Ville d'Utrecht (Pays-Bas) le 12 juin 2024 afin d'échanger sur les moyens de collaboration entre la gouvernance locale et la jeunesse pour relever les principaux défis du développement, dans la perspective du Sommet de l'Avenir des Nations Unies qui se tiendra en septembre prochain à New-York.

Kaina LOUNIS TEILLIER, membre du CPJ, a pu y participer et a rencontré Marie-Christine LEMARDELEY, qui y représentait la Maire de Paris.

Kaina a rejoint le groupe de travail suivant : « Impact et prise de décision, donner davantage la parole aux jeunes au niveau local ». Elle a pris la parole pour présenter le CPJ aux autres participant-es. Ils-elles ont ensuite échangé sur les spécificités d'un conseil de jeunes et sur leur implication dans les politiques locales, au sein d'une grande ville comme Paris.

CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Séminaire **Let's get political** au *European Youth Center* à Strasbourg

Thomas CHARNOTET a représenté le CPJ lors du séminaire *Let's get political* qui s'est tenu du 24 au 27 juin 2024 au *European Youth Center* à Strasbourg.

Organisé dans le cadre du projet « *Youth Revitalising Democracy* », le séminaire s'efforce de soutenir la participation démocratique des jeunes à travers l'éducation aux droits humains et aux valeurs démocratiques.

Durant le séminaire, les participant-es ont pu :

- Cartographier et discuter des obstacles rencontrés par les jeunes dans le cycle électoral.
- Partager et apprendre des différentes pratiques pour engager les jeunes dans la vie politique.
- Explorer le rôle des organisations de jeunesse politique dans la promotion de changements structurels.
- Associer les participants au Conseil de l'Europe et à son travail, notamment le Département de la Jeunesse et l'Assemblée Parlementaire.
- Formuler des recommandations pour surmonter les défis de l'engagement politique des jeunes à différents niveaux.

Forum arabo-européen de la jeunesse

Du 14 au 19 octobre 2024, Thomas CHARNOTET a représenté le CPJ à l'occasion du 8^{ème} forum arabo-européen de la jeunesse, co-organisé par le Conseil de l'Europe et la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à la Cité internationale de la jeunesse de Louxor, en Égypte, sur le thème « Dialogue interculturel à l'ère de l'intelligence artificielle ». Ce forum a rassemblé des jeunes leaders, activistes et acteurs de la société civile des pays arabes et européens, ainsi que des jeunes engagés dans des instances de participation citoyenne pour échanger et débattre des enjeux pressants affectant la jeunesse dans les deux régions.

Rencontre « Prenons-nous au jeu ! »

Ombline DE VILLENEUVE, membre du CPJ, a participé à une rencontre entre jeunes Parisien·nes et jeunes d'outre-mer engagés, qui s'est tenue à Paris du lundi 5 au jeudi 8 août 2024, à l'occasion des Jeux Olympiques. Cet événement a été organisé par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport (Agence du Service Civique) et la Ville de Paris, en partenariat avec l'Anacej.

Cette rencontre visait à encourager les échanges culturels, la participation et l'inclusivité, en favorisant la mobilité et la continuité territoriale. L'utilisation du sport comme moyen d'apprentissage dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle a été le fil rouge de cette rencontre.



Photo de la délégation sur la terrasse de QJ (Baptiste DERECLLENNE / Ville de Paris.).

Consultation URBACT

URBACT est un programme de coopération qui permet aux villes européennes d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de développement urbain. Le 30 septembre, le CPJ a participé à un atelier participatif dans les locaux de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) sur le regard que portent les jeunes sur leur ville, sur l'apport culturel des villes qu'ils-elles ont visitées et sur la coopération entre les villes. Le compte-rendu de l'atelier sera intégré au rapport URBACT, lui-même transmis à la Commission européenne.

Cities After Dark

Dans le cadre de ce même programme URBACT, les membres du CPJ ont été consulté-es par le Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale au sujet de leurs habitudes de vie nocturne à Paris dans l'objectif de faire la promotion des comportements bienveillants la nuit.

Rencontre avec les jeunes ambassadeurs verts francophones

Le 3 octobre, les membres du CPJ ont co-animé une rencontre organisée par l'Institut Français et le ministère des Affaires Etrangères à QJ avec des jeunes ambassadeur-rices de la francophonie, lauréat-es de projets écologiques venu-es en France à l'occasion du Festival de la Francophonie. Le CPJ a présenté son instance, ainsi que ses travaux en lien avec l'écologie, notamment la saisine sur la stratégie résilience en 2023, ainsi que celle sur la promotion de l'ESS auprès des jeunes.

Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, a ouvert cette rencontre à QJ en soulignant l'importance du langage inclusif et de la place des femmes dans les enjeux climatiques.



Le CPJ avec les jeunes ambassadeurs verts francophones à QJ le 3 octobre (Ville de Paris).

Programme DYPALL :

Bilal AKTAS, Omblin DE VILLENEUVE, Léa MORVANT TONNERRE, Anaïs GAHOU et Emma SORIN, membres du CPJ ont participé à la formation « *Local Youth Councils for Quality Local Democracies* » du programme DYPALL Network d'Erasmus+ Jeunesse à Lisbonne, du 9 au 15 décembre. Ils-elles ont pu échanger avec des jeunes d'autres pays engagés dans des instances similaires.



Les membres du CPJ le 12 décembre à Lisbonne (Ville de Paris).

PARTICIPATION À DES JURYS

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES « PARIS JEUNES VACANCES »

Paris Jeunes Vacances est un dispositif d'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes destiné aux jeunes Parisien·nes âgé·es de 16 à 30 ans porté par la Direction de la Jeunesse et des Sports. L'aide financière est versée sous forme d'un chèque-vacances d'un montant de 200 €. Sont éligibles au dispositif Paris Jeunes Vacances les jeunes domicilié·es à Paris et âgé·es de 16 à 30 ans à la date du départ en vacances. Le projet doit durer au moins 3 jours, dont 2 nuits, concerner au maximum 6 personnes, être à finalité touristique et se dérouler sans encadrement parental, professionnel ou bénévole.

Un volet supplémentaire a été ajouté à l'aide au départ en vacances autonome pour des vacances collectives, encadrées et de courte durée. L'offre permet à des jeunes de 16 à 25 ans, accompagné·es et identifié·es par des structures jeunesse du territoire parisien, de bénéficier de séjours allant de 2 à 3 jours afin de développer leur autonomie.

Anaïs GAHOU et Natia DOBRYNINA-LABADZE ont participé à la commission centrale d'attribution des aides organisée le 28 mai 2024.

JURY DU PRIX DES LECTEURS ET DES LECTRICES DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS



Fatoumata TOURE et Salomé CHABERT lors des délibérations du jury du prix du livre le 2 février 2024 (Droits réservés / Ville de Paris).

Le Prix des lectrices et des lecteurs des bibliothèques de la Ville de Paris est décerné chaque année à un premier roman adulte. Pour l'édition 2024, les premiers romans d'auteur·rices francophones ont été sélectionnés par les bibliothécaires parisien·nes parmi ceux publiés entre le 15 août et le 30 septembre 2023.

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) a proposé à deux membres du Conseil Parisien de la Jeunesse de venir représenter leur instance à l'occasion du Prix des Lecteurs et des Lectrices.

Fatoumata TOURE et Salomé CHABERT ont participé au jury. Elles ont été invitées à échanger avec les cinq autrices sélectionnées le 2 février, dans la perspective des délibérations du jury qui ont eu lieu le 2 mars.

Les prix ont été remis le 13 avril au sein de l'espace Agora du Grand Palais Éphémère.

JURY DU LABEL « FABRIQUÉ À PARIS »

Ce prix récompense les artisans, commerçant·es, créateur·rices et associations qui ont choisi Paris pour localiser la fabrication ou l'assemblage de leurs produits.

Deux membres du CPJ, Maimouna DIALLO et Maxime IVANOV, ont participé au Jury du Label « Fabriqué à Paris » les 7 et 12 novembre à l'Hôtel de Ville.

JURY DES TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



Les trophées de l'ESS sont décernés aux structures qui développent des projets dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Les prix sont remis en fonction de l'impact économique, social et environnemental, du potentiel d'emplois créés, de la viabilité financière et de l'intérêt public local.

Roxane ROY et Guillaume MARECHAL ont représenté le CPJ lors du jury qui s'est tenu le 23 avril 2024.

Guillaume MARECHAL et Roxane ROY en compagnie de Florentin LETISSIER lors du jury des trophées de l'ESS le 23 avril 2024 (DR).



Guillaume MARECHAL, membre du jury des trophées de l'ESS

« Les trophées de l'ESS visent à aider des acteurs (entreprises, associations, mutuelles...) engagés dans une démarche d'économie solidaire. Cette aide est à la fois financière mais aussi en termes de visibilité. J'ai beaucoup apprécié pouvoir choisir, en tant que représentant du CPJ, les acteurs sélectionnés pour recevoir les trophées de l'ESS. Cette expérience m'a permis de mieux comprendre l'univers de l'ESS et j'ai été surpris de la diversité des acteurs dans ce domaine. J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de sens chez les acteurs impliqués. Par ailleurs, les leviers de l'action publique, en l'occurrence ici la Ville de Paris, sont importants d'un point de vue financier. Nous avons été bien reçus par les représentants de la Ville de Paris qui nous ont mis à l'aise malgré notre manque d'expertise. Au contraire, ils ont été attentifs à notre regard extérieur. C'était donc une très belle expérience. »

JURY DU CONCOURS ACADÉMIQUE D'ÉLOQUENCE DES LYCÉES PARISIENS

Solène LOUBER a représenté le CPJ le 24 mai 2024, au lycée Henri IV, en étant membre du jury à l'occasion du concours académique d'éloquence des lycées parisiens.

« Ce fut une expérience fort enrichissante et intéressante, d'autant plus que j'avais presque le même âge que les candidat·es. A la fin, j'ai pu leur donner des conseils afin d'avoir davantage confiance en eux-elles et être à l'aise avec leurs particularités (c'est ce moment que j'ai préféré) ». Solène LOUBER.



Les candidat·es au concours et le Jury, le 24 mai 2024 (DR).

JURY DES TROPHÉES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La deuxième édition des Trophées de la restauration collective durable a eu lieu le 12 juin 2024 à l'Académie du Climat, à l'occasion du Festival du Mieux Manger.

Fatoumata TOURE et Zoé PAUPE, deux membres du CPJ, ont eu l'occasion de participer au jury.



AUTRES ÉVÈNEMENTS

LES 10 ANS DE TRANSFORMATION DE PARIS

Le Conseil Parisien de la Jeunesse était présent le 23 mars à l'Hôtel de Ville pour le compte-rendu de mandat 2014-2024.

Cet évènement était l'occasion pour les membres du CPJ de présenter l'exposition créée pour les 20 ans de leur instance et de faire découvrir le CPJ aux visiteur-ses de l'Hôtel de Ville.



Fatoumata TOURE et Thibert JOSEPH FONTUGNE à l'Hôtel de Ville (DR)

FORUM VACANCES

Le samedi 6 avril, le Forum « Les vacances, c'est la kiffance ! » s'est tenu à QJ afin d'accompagner les jeunes à préparer leurs futurs projets de vacances, de leur présenter les différentes opportunités d'activités et de loisirs ainsi que les dispositifs d'aides financières.

Les membres du CPJ ont animé un stand de création d'affiches sur le thème des vacances.

IMMERSION DANS LA PEAU D'UN·E DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE, EUROPA EXPERIENCE

Lors de la première séance plénière de l'année, le 31 janvier, les membres du CPJ ont posé la question d'actualité suivante : « *Comment la Ville de Paris peut-elle sensibiliser au sujet de l'Union Européenne, en vue des prochaines élections ?* ». Manifestant ainsi leur intérêt pour le vote aux élections au Parlement européen des 8 et 9 juin 2024, ils-elles ont exprimé le souhait d'approfondir leurs connaissances des institutions européennes, en vue de l'évènement du 22 mai « Élections européennes : votre voix-compte », qu'ils-elles co-organisent.

C'est dans cet objectif que 15 membres du CPJ ont visité le musée Europa Experience pour se mettre dans la peau de député·es européen·nes le 20 avril 2024. Réparti·es par groupe politique, ils-elles devaient défendre, puis voter deux résolutions proposées par la Commission européenne.

Cette animation leur a permis de comprendre le processus normatif européen de la proposition de la résolution, jusqu'à son vote, en passant par l'audition d'expert-es, la négociation des amendements avec les autres groupes.

Elle leur a aussi permis de travailler le débat, la concertation, la négociation, la prise de parole en public, tout en faisant face à la frustration de voir leurs idées rejetées, autant d'éléments inhérents à la prise de décision collective.

ROLAND GARROS 2024

Le 21 mai 2024, les membres du CPJ, accompagnés d'une délégation de volontaires en service civique et de judokas de haut niveau de la Ville de Paris, ont eu l'opportunité de se rendre à Roland Garros.

Après une visite guidée du village, Gilles MORETTON, président de la Fédération Française de Tennis, a échangé avec les membres au sujet de l'accès des jeunes au tennis, dans la perspective de leur projet de vœu sur l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs. Ils-elles ont échangé autour de l'inclusion et de la démocratisation du tennis ainsi que du coût des licences.



Les membres du CPJ et les services civiques à Roland Garros le 21 mai 2024 (Nour EL KAHKY / Ville de Paris)

LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION DE PARIS

Les membres du CPJ sont régulièrement invité-es à assister à de grands événements symboliques de la vie citoyenne parisienne comme la Cérémonie de Commémoration de la Libération de Paris le dimanche 25 août 2024.

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE ET LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Dès la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le CPJ a été associé sous différentes formes pour contribuer à la réussite de cet événement exceptionnel.

« LA JEUNESSE EN JEUX POUR PARIS 2024 »

En 2016, sur saisine de la Maire de Paris, les membres du CPJ, accompagnés de jeunes engagés de la Seine-Saint-Denis, ont été associés à des réflexions autour de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Un week-end de travail a été organisé en mai 2017, avec des jeunes de Seine-Saint-Denis et en partenariat avec l'Anacej, durant lequel les membres ont pu approfondir deux questions : « Comment les JO peuvent-ils contribuer à valoriser les territoires de Seine-Saint-Denis et de Paris ? » et « Les JO : une opportunité médiatique pour promouvoir une image positive des territoires de Seine-Saint-Denis et de la jeunesse Séquanio-Dionysienne ? »

La restitution des échanges a donné lieu à la rédaction d'un document détaillant 24 propositions pour « l'avant, le pendant et l'après » des Jeux Olympiques et Paralympiques. Une cérémonie de clôture et de restitution des travaux a eu lieu le 8 juillet 2017 à la Grande Halle de la Villette en présence de Pauline VÉRON et d'élu·es de Seine-Saint-Denis ainsi que d'athlètes olympiques et paralympiques.



Les participant·es à la restitution des travaux sur les Jeux Olympiques de 2024 le samedi 8 juillet 2017 à la Grande Halle de la Villette (DR)

LE COMITÉ « GÉNÉRATION 2024 »

Dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux de 2024, un comité consultatif composé de 24 jeunes a été formé en 2016 afin de travailler avec le Comité de Candidature de la Ville

de Paris. Deux membres du CPJ faisaient partie de ce comité. À ce titre, ils-elles assistaient aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du Comité de candidature Paris 2024, avec une voix consultative.

LES RECOMMANDATIONS SUR LES FESTIVITÉS DE PROXIMITÉ PENDANT LES JEUX

En 2023, la Maire de Paris a demandé au CPJ, via la lettre de saisine, de formuler des recommandations sur les festivités de proximité prévues dans les arrondissements pendant les Jeux. Pour ce faire, les membres se sont entretenus à plusieurs reprises avec Pierre RABADAN, adjoint aux Sports, aux Jeux Olympiques et Paralympiques et à la Seine. Les ambassadeur-rices ont pu porter ces recommandations aux mairies d'arrondissements, dans le cadre de réunions sur l'organisation des festivités de proximité.



Séance plénière de la promotion 2023 du CPJ avec Pierre RABADAN (DR)

LE CPJ PENDANT LES JEUX



Dans sa lettre de saisine pour l'année 2024, la Maire de Paris a renouvelé son souhait de voir les jeunes s'impliquer activement dans la mise en place d'initiatives permettant à la jeunesse de profiter des opportunités offertes par les Jeux. Elle leur demande également de s'assurer que les jeunes Parisien·nes aient accès à des activités culturelles et sportives, à des opportunités d'insertion professionnelle et d'engagement, ainsi qu'à des informations sur leurs droits.

Un après-midi à la Terrasse des Jeux. Le 25 avril, les membres du CPJ ont rencontré l'équipe de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques afin d'échanger autour de leur implication dans la programmation des festivités lors des Jeux de 2024. Suite à cet échange, le CPJ a bénéficié d'un créneau d'accès privilégié à la Terrasse des Jeux de l'Hôtel de Ville le 21 juillet. Les membres ont pu découvrir le lieu, pratiquer plusieurs sports, s'essayer au paratennis ainsi qu'au basket fauteuil.

Les membres du CPJ à la Terrasse des Jeux de l'Hôtel de Ville le 21 juillet (Jérémy LASRY / Ville de Paris)

La journée carte blanche à QJ. Les membres du CPJ ont été intégrés à la concertation de la programmation de *QJ fête les Jeux*. Une réunion de travail a été organisée entre les membres en amont d'une rencontre avec la direction de QJ afin de soumettre leurs propositions.

Parmi les propositions retenues figure une « Journée carte blanche » du CPJ, organisée et animée par les membres le 1^{er} août.

La matinée a été consacrée à des tournois sportifs. L'après-midi, les membres du CPJ ont animé un débat sur la place du sport dans la société, ainsi qu'un tournoi de jeux vidéo. La journée s'est conclue par un quiz diffusé sur l'écran géant de la « Ginguette » de QJ portant sur l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Au cours de cette journée, les membres du CPJ ont eu l'occasion de valoriser leur engagement citoyen en organisant des animations à destination des jeunes. Ils-elles ont conçu un programme d'animations attractif, ont communiqué sur l'évènement et fait de l'aller-vers (dans QJ et aux alentours) pour mobiliser du public. Ils-elles ont ainsi pu mettre en pratique les compétences acquises lors de la formation « outils de débats » du 27 avril 2024 ainsi que des outils de l'éducation populaire.

Suite au succès de cette journée, des membres de CPJ ont animé deux autres quiz sportifs les 8 août et 4 septembre.

Le relai de la flamme paralympique. Fatoumata TOURE a été sélectionnée en tant que membre du CPJ pour porter la flamme paralympique le mercredi 28 août sur la passerelle Simone de Beauvoir, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

Fatoumata TOURE a pu témoigner de l'émotion qu'elle a ressentie en apprenant qu'elle allait porter la flamme ainsi que sa préparation dans une vidéo postée sur le compte de la DJS sur LinkedIn⁴.

⁴ <https://www.linkedin.com/company/paris-jeunesse-et-sports/posts/?feedView=all>
RAPPORT D'ACTIVITÉ PROMOTION 2023



Fatoumata TOURE qui porte la flamme paralympique (DR)

Le CPJ aux épreuves olympiques et paralympiques. Via leur participation à l'ANACEJ, les membres du CPJ ont eu l'opportunité d'assister aux épreuves des Jeux Olympiques. Ils-elles ont également eu la chance d'assister aux épreuves des Jeux Paralympiques par le biais de la billetterie sociale de la Ville de Paris. Ces moments émouvants et fédérateurs ont été l'occasion pour la Ville de Paris de remercier les membres pour leur engagement, tout en leur offrant la possibilité de vivre les Jeux de près.



Martin LABE, à l'épreuve d'athlétisme

« Un moment de découverte, d'admiration, et surtout d'émotions intenses, partagé avec des milliers de spectateurs et d'athlètes. C'était une expérience profondément inspirante et magnifique. En tout cas mille mercis à la Ville de Paris, c'était une chance exceptionnelle de voir ça. Je m'étais inscrit aux épreuves d'athlétisme, et je crois qu'avoir pu voir les deux, ça m'a permis d'être encore plus impressionné par les performances des athlètes, par les valeurs du sport, et par l'ambiance exceptionnelle des supporters. »



Thibert JOSEPH FONTUGNE, aux épreuves de para tennis fauteuil et para natation

« Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements au CPJ pour m'avoir offert une place pour assister aux Jeux Paralympiques, en particulier pour le tennis fauteuil et la natation. Ce geste représente énormément pour moi, tant sur le plan personnel que sportif. Participer à un événement d'une telle envergure, où les athlètes démontrent courage, détermination et excellence, est une véritable source d'inspiration. C'est un honneur de pouvoir soutenir ces incroyables sportifs qui, par leur passion et leur persévérance, illustrent les valeurs fondamentales du sport et de l'inclusion qui sont également les valeurs que nous portons au CPJ. De manière plus personnelle, l'ambiance fabuleuse dans les stades m'a vraiment inspiré et porté dans mes engagements sur les questions d'inclusion et d'acceptation de la différence. »

LE CPJ ET L'HÉRITAGE DES JEUX

Les membres du CPJ ont unanimement exprimé leur souhait de continuer à travailler pour faire vivre l'héritage des Jeux de 2024. Ces Jeux ont été l'occasion pour elles et eux de vivre la ferveur sportive et de porter les valeurs d'inclusivité qui leur tiennent à cœur.

CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2024

FONCTIONNEMENT DU CPJ

Préparation	de	la	3 ^{ème}	séance	plénière
11/12/2023					
3 ^{ème}			séance		plénière
21/12/2023					
Réunion	de	bilan	de	la promotion	Romain GARY
11/01/2024					
Réunion de bilan des ambassadeur-rices					18/01/2024
Appel à candidatures pour la promotion 2024					30/09/2023 au 30/11/2023
Tirage au sort des nouveaux membres					05/12/2023
Séminaire d'installation					27/01/2024 et 28/01/2024
1 ^{ère} séance plénière du CPJ					31/01/2024
Réunion d'introduction des ambassadeur-rices avec le SPTE					05/03/2024
Formation	«	outils	de	débats	» à QJ
27/04/2024					
Réunion de préparation de la 2 ^{ème} séance plénière					11/06/2024
2 ^{ème} séance plénière du CPJ					19/06/2024
Réunion					de rentrée
12/09/2024					

TRAVAUX DU CPJ

Saisine accessibilité

Réunion	de	présentation	du	sujet
21/02/2024				
Rencontre	avec	l'équipe	de	QJ
14/03/2024				
Rencontre	avec	Lamia	EL	AARAJE
24/04/2024				
Rédaction	de	la partie « accessibilité	de la programmation	de QJ »
06/05/2024		Réunion	sur l'accessibilité	du CPJ
11/06/2024				

Saisine ESS

Rencontre	avec	Florentin	LETISSIER
06/06/2024			
Visite	de	la Maison	des Canaux
12/07/2024			
Rencontre	avec	l'association	ESSpace
18/09/2024			
Rencontre avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)			08/10/2024

Vœu du CPJ

Choix					du				vœu
29/02/2024									
Travail	de		précision		du	sujet	du		vœu
26/03/2024									
Visite du musée Carnavalet									11/03/2024
Echanges	avec		la		Ligue		de		l'Enseignement
15/05/2024									
Rencontre	avec	le	pôle	évasion	de	la	DASCO	et	la DJS
28/05/2024									
Rencontre		avec		l'Atelier		Parisien			d'Urbanisme
27/06/2025									
Rencontre					avec				l'UCPA
04/07/2024									
Rencontre avec la Direction des Affaires Culturelles									14/10/2024

Stratégie résilience de 2023

Retour sur l'avis formulé par le CPJ sur la stratégie résilience de Paris
26/09/2024

REPRÉSENTATIONS DU CPJ

Assemblée			générale			de			l'Anacej
19/06/2024									
Congrès de l'Anacej									28/10/2024 au 31/10/2024
Paris				Jeunes					Vacances
28/05/2024									
Conseil de la Nuit									11/03/2024
Prix des Lecteurs et des Lectrices									
			Délibération			du			jury
02/03/2024									
			Remise			du			Prix
13/04/2024									
Comité d'Éthique de la Police Municipale									
			Réunion			de			rencontre
27/02/2024									
			Séance						plénière
04/04/2024									
			Réunion	sur	la	communication			externe
10/07/2024									
Conseil Parisien		de		Prévention		et	de		Sécurité
19/03/2024									
Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens									21/03/2024
									25/04/2024
									30/05/2024
									27/06/2024
									25/07/2024
									12/09/2024
									17/10/2024
									21/11/2024
									19/12/2024

Kit'Asso									2
21/03/2024									

CIDJ					19/12/2023 et
28/05/2024	sur	la	décohabitation	des	jeunes
Etude					
28/05/2024					
Trophées			de		l'ESS
23/04/2024					
Concours	académique		d'éloquence	des	lycées
24/05/2024					parisiens
Trophées	de	la	restauration		collective
12/06/2024					

DIVERS

Evènements

10 ans de transformation de Paris
23/03/2024
Cérémonie de la Libération de Paris
25/08/2024
Forum Vacances à QJ
06/04/2024
Fête de fin d'année des jeunes engagé.es
14/12/2023
Europa Experience : visite et immersion
20/04/2024
Roland Garros
21/05/2024

International

Evènement « élections européennes : votre voix compte »
22/05/2024
Rencontre à Utrecht sur l'engagement des jeunes au niveau local
12/06/2024
Séminaire « *Let's get political* » au Conseil de l'Europe 24/06/2024 au
27/06/2024
Rencontre « Prenons-nous au jeu ! » 05/08/2024 au
08/08/2024
Consultation URBACT
30/09/2024
Rencontre avec les jeunes ambassadeurs verts francophones 03/10/2024

LE CPJ ET LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Réunion pour la programmation de QJ fête les Jeux
19/03/2024
Rencontre avec la direction de QJ pour QJ fête les Jeux
19/04/2024
Rencontre avec la DGJOP
25/04/2024
Réunion de préparation de la journée carte blanche à QJ
30/04/2024
Réunion pour l'organisation de la journée carte blanche
11/07/2024
Créneau privilégié à la Terrasse des Jeux de l'Hôtel de Ville
21/07/2024
Journée carte blanche du CPJ
01/08/2024
Relai de la flamme avec Fatoumata TOURE
28/08/2024

ANNEXES

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DJS 129 Evolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2 et L.1112-23 ;

Vu la délibération JS-2003-14 modifiée, portant création du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2014 DJS 322 autorisant la Maire de Paris à modifier le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2020 DDCT 111-1 approuvant le règlement intérieur du Conseil de Paris et notamment son article 14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 autorisant la Maire de Paris à faire évoluer le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse, tel que défini par la délibération 2014 DJS 322 précitée, est modifié.

Article 2 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est une instance municipale participative présidée par la Maire de Paris, ou son·sa représentant·e désigné·e.

Article 3 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres bénévoles âgés de 15 à 30 ans et mandatés pour une durée de deux ans non renouvelable.

Article 4 : la participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat.

Un appel à candidature est lancé annuellement par les moyens de communication de la Ville.

Tout·e jeune qui étudie, travaille, habite ou possède une activité sociale régulière dans la capitale peut se porter candidat·e, quelle que soit sa nationalité.

Pour être recevable, toute candidature doit être accompagnée de l'expression de la motivation du·de la candidat·e à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de sièges à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou en application des dispositions prévues à l'article 5. Si le nombre de candidat·es est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un tirage au sort est effectué, sous le contrôle d'un·e huissier·ère, parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité femmes-hommes.

Après désignation des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, une attestation nominative est remise à chacun·e d'entre-eux·elles.

Article 5 : la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut se perdre en cours de mandat en cas d'absence répétée, de démission ou de changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 3 et 4, notamment en matière de limite d'âge.

Après un délai de quatre mois suivant le début des travaux de la promotion, matérialisé par la première réunion de la promotion, la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être retirée à des membres ne participant pas aux travaux de l'instance ou ayant démissionné. Les sièges devenus vacants à l'issue des quatre premiers mois suivant le début des travaux sont proposés aux candidat·e-s de la liste complémentaire du tirage au sort, en respectant l'ordre du tirage au sort et la parité ; au-delà de ces quatre mois, les sièges vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

Article 6 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les territoires. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse peuvent, sur la base du volontariat, devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix. En tant que tels, elles-ils sont susceptibles d'être invité·es par les maires d'arrondissement à présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse devant les Conseils d'arrondissement.

Article 7 : le Conseil Parisien de la Jeunesse dispose des compétences et des moyens d'action suivants :

- l'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet de délibération intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet, la Maire de Paris le saisit en début d'année.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'une délibération présentée devant le Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de formuler un vœu et de le présenter au Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance afin d'interpeller le Conseil de Paris.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets relevant des compétences de la collectivité. Chaque proposition de sujet doit être portée par au moins trois membres et recueillir l'avis favorable d'au moins un tiers des membres pour être retenue.

L'autosaisine peut donner lieu à des recommandations adoptées par consensus des membres de l'instance avant d'être proposées ; voire à l'élaboration du vœu précité selon la même condition de consensus des membres de l'instance.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de présenter son vœu, ses avis et ses recommandations issus de saisines ou d'autosaisines devant les commissions *ad hoc* du Conseil de Paris.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également intervenir, une fois par an, devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance en particulier pour présenter son rapport d'activité annuel.
- afin de représenter les engagements de la jeunesse parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'auditionner des associations, en particulier de jeunes et de jeunesse, pour éclairer ses travaux. Celles-ci sont choisies en fonction de leur expertise sur les sujets traités, sur proposition de la Ville ou des membres de l'instance.
- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens mis à sa disposition, prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en consultant un plus grand nombre de jeunes Parisiens (enquête, sondage, conférence de consensus, événement) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.
- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'intention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 8 : le Conseil Parisien de la Jeunesse sera représenté dans les espaces décisionnels, de fonctionnement et de programmation du nouvel équipement dédié à la jeunesse : QJ. Une commission permanente sera formalisée au sein de l'instance afin de suivre les travaux.

Article 9 : le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins trois fois par an. Ces séances sont publiques et peuvent se tenir en Mairies d'arrondissements.

Article 10 : le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseiller·ères de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Article 11 : les modalités pratiques de fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse sont définies par une charte de fonctionnement élaborée par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec les membres de l'instance.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Article 1 : Rôle et missions

1.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance dotée du statut de « comité consultatif local », au sens de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, qui s'inscrit dans les objectifs définis par l'article 57 du Titre III de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée le 21 mai 2003 par le Conseil de l'Europe, et qui dispose que « les collectivités territoriales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats qui les concernent ».

1.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la municipalité et s'inscrit dans une politique globale de participation des citoyen-ne-s à la vie de la Cité. Il a pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Parisien-ne-s à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien-ne-s.

Article 2 : Membres

2.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres âgé-e-s de 15 à 30 ans inclus, à la date de fin de l'appel à candidature, réparti-e-s à parité entre femmes et hommes.

2.2. Le mandat des membres du CPJ est de deux ans non renouvelable.

2.3. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat et est bénévole. Un appel à candidature est lancé chaque année en fin d'année civile par les services de la Ville de Paris. Tout-e jeune répondant aux critères d'âge posés par l'article 2.1. et qui habite, étudie, travaille ou qui a une activité sociale régulière à Paris peut se porter candidat-e, sans condition de nationalité.

Pour être recevable, chaque jeune doit exprimer, en appui de sa candidature, par écrit ou sous une forme multimédia (vidéo, audio, etc.), sa motivation à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de sièges à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou dont le mandat a pris fin en application des dispositions prévues à l'article 2.4. Si le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un tirage au sort est effectué sous le contrôle d'un-e huissier-ère parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité entre femmes et hommes.

Une fois la liste des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse arrêtée, une attestation nominative est remise à chacun-e d'entre elles-eux.

2.4. La qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse se perd en cours de mandat en cas d'absence répétée aux séances plénières, de non-participation aux réunions de travail ou aux échanges en ligne (selon les modalités prévues à l'article 4.9.), d'une démission, ou de tout changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 2.1. et 2.3.

Après un délai de quatre mois suivant le début des travaux de la promotion, matérialisé par le séminaire d'installation énoncé à l'article 4.1, la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être retirée à des membres ne participant pas aux travaux de l'instance ou ayant démissionné.

Les sièges devenus vacants à l'issue des quatre premiers mois suivant le début des travaux sont proposés aux candidat-e-s de la liste complémentaire du tirage au sort, en respectant l'ordre du tirage au sort et la parité ; au-delà de ces quatre mois, les sièges vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

2.5. Les informations personnelles des membres du CPJ font l'objet d'un traitement informatique régulièrement déclaré à la CNIL. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », tous les renseignements d'ordre personnel concernant les membres du CPJ ne sont utilisés ou diffusés sans leur accord écrit explicite ou celui de leurs parents ou représentant-e légal-e s'elle-il-s sont mineur-e-s. Les membres du CPJ ont accès à ces informations et peuvent les modifier ou interdire leur communication sur simple demande écrite.

2.6. Le CPJ est un espace non-partisan. Si ses membres sont invité-e-s à défendre leur point de vue et leurs convictions, dans le respect de celles de chacun-e, elle-il-s s'interdisent tout prosélytisme. Les membres du CPJ ne représentent pas un parti politique ou un syndicat. Si l'un-e d'entre elles-eux est candidat-e à un scrutin local couvrant tout ou partie du territoire parisien ou national, il doit en informer par écrit la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et perd provisoirement sa qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse à partir du moment où il fait officiellement acte de candidature, et définitivement en cas d'élection.

Article 3 : Compétences

3.1. L'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet une saisine lui est adressée en début de promotion afin de fixer son programme de travail.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'un vote du Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – qu'elle soit conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

3.2. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de soumettre l'adoption d'un vœu à l'assemblée parisienne par l'intermédiaire de l'adjoint-e à la Maire de Paris chargé-e de la Jeunesse.

Les membres du CPJ peuvent être invité-e-s à présenter le vœu au Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance.

En amont de la présentation du vœu au Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de les présenter aux groupes politiques du Conseil de Paris afin de recevoir leurs avis.

3.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets (dans la limite de cinq) relevant des compétences de la collectivité. Chaque proposition de sujet doit être portée par au moins trois membres et recueillir l'avis favorable d'au moins un tiers des membres pour être retenue.

L'autosaisine peut donner lieu à des avis ou recommandations qui doivent être adoptées par consensus des membres de l'instance avant d'être proposées à la collectivité parisienne. Une autosaisine peut également conduire à l'élaboration du vœu prévu à l'article 3.3, selon la même condition de consensus des membres de l'instance.

3.4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut être invité à présenter les avis et les recommandations issues de saisines ou d'autosaisines devant les commissions ad hoc du Conseil de Paris.

3.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les espaces décisionnels, de fonctionnement et de programmation de l'équipement dédié à la jeunesse : QJ. Une commission permanente est formalisée au sein de l'instance afin de suivre les travaux.

3.6. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les territoires. Les membres du CPJ peuvent, sur la base du volontariat, devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix.

Article 4 : Fonctionnement

4.1. Chaque année, après la désignation des nouveaux-elles membres de l'instance, le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit à l'occasion d'un séminaire de deux jours. Celui-ci donne lieu à une présentation de l'instance, à une formation sur le fonctionnement et le budget de la Ville de Paris et à une présentation des outils collaboratifs mis à la disposition des membres. La présence des membres du CPJ à ce séminaire est obligatoire.

Toutefois, si l'organisation d'un séminaire de deux jours n'est pas possible (crise sanitaire ou autre cas de force majeure), le séminaire peut être adapté en une suite de réunions en présentiel ou en distanciel poursuivant les mêmes objectifs.

4.2. Afin d'accompagner les membres du CPJ dans leurs travaux, des formations leur seront proposées dans des domaines tels que la prise de parole en public, la conduite de projets ou la synthèse / rédaction de documents. Ces modules de formation pourront être développés spécifiquement pour les membres du CPJ.

La participation à un dispositif tel que le CPJ permet aux jeunes d'acquérir des compétences et des savoirs faire. Une démarche de valorisation de ces compétences sera proposée aux membres du CPJ qui le souhaitent à l'issue de leur mandat.

4.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins trois fois par an. Ces séances sont publiques. Elles sont présidées par un-e membre du Conseil de Paris désigné-e par la Maire de Paris et co-animée par un-e ou plusieurs-e-s membres du CPJ.

4.4. Les réunions des membres du CPJ peuvent avoir lieu à l'Hôtel de Ville de Paris, à QJ, dans les équipements jeunesse de la Ville de Paris (CPA, EPJ, MIE, etc.), ainsi que dans tout lieu pertinent pour l'aboutissement des travaux. Si besoin, elles peuvent également avoir lieu en distanciel.

4.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse sera en mesure d'organiser son travail sur les différents sujets de saisine ou d'autosaisine, tel que défini aux articles 3.1., 3.2. et 3.3., en constituant autant de commissions que de besoin. Les membres du CPJ peuvent rejoindre toutes les commissions qu'elle-il-s souhaitent.

4.6. Lorsque les membres du CPJ sont saisi-e-s d'une question ou d'un projet par l'exécutif parisien, les services de la Ville de Paris mettent à leur disposition un dossier d'information. Afin d'éclairer leurs travaux, des rencontres avec les élu-e-s et/ou l'administration ainsi que des visites de terrain peuvent être organisées. Une commission est constituée sur chaque question faisant l'objet d'une saisine. À l'issue de ses travaux et dans le respect du calendrier qui lui aura été fixé dans le cadre de cette saisine, la commission formulera un avis et/ou des préconisations. Ceux-ci seront soumis au vote de l'ensemble des membres de l'instance.

4.7. Lorsque les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont amené-e-s à délibérer, les décisions sont adoptées sur la base du consensus. Certaines décisions se prennent par vote à la majorité absolue à main levée. Lorsque la décision fait l'objet d'une mesure nominative, le scrutin se déroule à bulletin secret. Le vote peut également être organisé par le biais d'outils en ligne.

4.8. En ce qui concerne le rôle d'ambassadeur-riche : en début de promotion, les membres volontaires établissent une liste de 4 arrondissements « de cœur ». Un cinquième arrondissement est attribué automatiquement en fonction de leur arrondissement de résidence ou, pour les membres non parisiens-ne-s, l'arrondissement dans lequel elle-il-s étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière. À partir de ces listes, les services de la Ville de Paris répartissent les ambassadeur-riche-s dans les arrondissements afin de les couvrir équitablement.

Les ambassadeur-ric-e-s du CPJ dans les arrondissements sont des référent-e-s auprès de la jeunesse et des élu-e-s des territoires. Ces derniers peuvent les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteur-ric-e-s, équipements et jeunes eux-elles-mêmes du territoire.

Les ambassadeur-ric-e-s peuvent être invité-e-s par les maires d'arrondissements à présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse (tel qu'énoncé à l'article 6.1.) devant les Conseils d'arrondissement.

La parole du CPJ ne pouvant se porter sans consultation de l'ensemble de l'instance, les ambassadeur-ric-e-s ne prennent pas position, au nom du CPJ, sur un sujet non traité par l'instance.

4.9. Chaque membre reçoit, en amont d'une séance plénière, une convocation et l'ordre du jour de la séance.

4.10. Chaque membre doit honorer son engagement au CPJ par une participation globale équivalente à au moins la moitié des réunions présentes, votes, décisions et délibérations en ligne. En deçà de cette participation, sa qualité de membre du CPJ pourra être remise en question. Il sera pourvu à son remplacement tel qu'énoncé à l'article 2.4.

4.11. Chaque membre du CPJ a accès à une plateforme en ligne où elle-il peut retrouver les dates des réunions à venir, les relevés de décisions, les comptes rendus des réunions, et tout autre document lui permettant d'exercer pleinement son mandat.

Article 5 : Moyens d'action

5.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse s'appuie sur les ressources du service compétent de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui dispose d'un budget dédié au fonctionnement de l'instance, d'une équipe encadrante composée notamment de deux animateur-ric-e-s, et de l'accès à un certain nombre de ressources logistiques (outils collaboratifs, salles de réunion, etc.).

5.2. Afin de représenter les engagements de la jeunesse parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'auditionner des associations, en particulier de jeunes et de jeunesse, pour éclairer ses travaux. Celles-ci sont choisies en fonction de leur expertise sur les sujets traités, sur proposition de la Ville ou des membres de l'instance.

5.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut renforcer ses liens avec les équipements Jeunesse, les sites de la Mission locale de Paris et les structures universitaires ou dédiées aux étudiant-e-s et scolaires des différents arrondissements par des temps de présentation de l'instance dans ces structures et par des rencontres avec d'autres jeunes au sein de ces structures.

5.4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens réservés à ses actions, proposer à l'administration de prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en organisant la consultation d'un plus grand nombre de jeunes Parisien-ne-s (enquête, sondage, conférence de consensus, événement, rencontres avec d'autres jeunes, etc.) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.

5.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'attention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 6 : Rapport annuel et communication au Conseil de Paris

6.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseiller-ère-s de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Paris. Par ailleurs, ce rapport d'activité peut faire l'objet d'une présentation par les ambassadeur-ric-e-s auprès des Conseils d'arrondissement (tel qu'établi à l'article 4.8.).

6.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également, une fois par an, intervenir pour une communication devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance suivant les modalités fixées par la conférence d'organisation.

Article 7 : Charte de fonctionnement

7.1. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse implique le respect de l'ensemble des dispositions de la présente charte.

7.2. En cas de non-respect de ces dispositions par un-e membre du CPJ, une sanction pouvant aller jusqu'à son exclusion de l'instance pourra lui être signifiée. Si cette dernière souhaite la contester, elle-il a la possibilité d'introduire un recours gracieux auprès de la Maire de Paris dans un délai de deux mois après la notification de la sanction.

7.3. Les membres du CPJ sont associé-e-s à l'élaboration de la présente charte de fonctionnement et peuvent formuler des propositions pour la faire évoluer.

La Maire de Paris

Paris, le **31 JAN. 2024**

Cher es membres du Conseil Parisien de la Jeunesse,

Cet été 2024, Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques, cent ans après avoir accueilli ceux de 1924. Depuis la phase de candidature de Paris, j'ai tenu à ce que la jeunesse, notamment par le biais du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ), soit associée aux réflexions sur les conditions de réussite de ce grand événement mondial que nous souhaitons exemplaire, écologique, inclusif, féministe et solidaire.

Vos prédécesseuses et prédécesseurs ont ainsi eu l'occasion, pour chaque promotion, de contribuer à l'organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) dans le périmètre d'intervention de la Ville de Paris. Ils et elles ont formulé des avis, des recommandations ou des propositions sur nos politiques publiques associées aux JOP en abordant des sujets importants comme ceux de l'inclusion des personnes en situation de handicap, ou encore l'année dernière, celui de l'organisation des festivités de proximité en arrondissement, pour que la fête profite à toutes et à tous. Je tiens ici à les en remercier.

Cette année, pour que les jeunes Parisiennes et Parisiens vivent pleinement les Jeux, je souhaite que vous preniez une part active dans la mise en place des nombreuses initiatives pensées pour permettre à la jeunesse de profiter des opportunités offertes par les Jeux.

Quartier Jeunes accueillera notamment un grand forum des métiers du sport et de l'événementiel et sera un site repère de festivités pour les jeunes, de même que chaque arrondissement disposera d'un à deux sites de festivités locales. Vous aurez à cœur de prendre part à ces initiatives et de veiller, par votre participation, à ce qu'elles constituent un héritage immatériel des Jeux pour les jeunes générations, c'est-à-dire qu'elles permettent à toutes les jeunes Parisiennes et Parisiens de découvrir et d'accéder à des pratiques culturelles et sportives, à des perspectives d'insertion professionnelle, d'engagement ou encore de s'informer sur leurs droits.

L'année 2024 sera également marquée par le renouvellement du plan annuel de mobilisation de l'Exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelle, sur lequel je souhaite que votre instance soit associée.

Il y a deux ans, j'ai confié à Emmanuel GREGOIRE, mon Premier adjoint, l'élaboration d'un plan annuel de mobilisation de l'exécutif permettant ainsi de développer une politique transversale d'accessibilité. En juin 2023, avec Lamia EL AARAJE, mon adjointe en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, j'ai décidé de renouveler ce plan pour une deuxième édition afin de continuer à faire infuser les enjeux d'accessibilité dans toutes les politiques publiques de la Ville de Paris.

Dans le cadre de ce deuxième acte, il est notamment prévu de sensibiliser les professionnels intervenant au sein de Quartier Jeunes à l'accueil de jeunes en situation de handicap avec l'intervention d'associations de personnes concernées. Afin d'aller encore plus loin dans l'accessibilité des services proposés aux jeunes Parisiennes et Parisiens, je souhaiterais que le Conseil parisien de la jeunesse propose des pistes d'amélioration de l'accessibilité de la programmation présentée par QJ afin que la ville puisse s'en saisir dès juin prochain dans le cadre du 3^e plan annuel de mobilisation de l'Exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelle.

Dans ce cadre également, je vous invite par ailleurs à réfléchir aux conditions permettant de renforcer l'accessibilité de votre instance, c'est-à-dire à proposer des mesures permettant de favoriser la participation des personnes en situation de handicap au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Enfin, avec la création de Quartier Jeunes en 2021 en pleine crise sanitaire, j'ai souhaité faire de l'insertion socioprofessionnelle une priorité, en veillant à ce que cette insertion soit durable et non précaire.

L'économie engagée – économie sociale et économie circulaire – représente plus de 12% des emplois à Paris et est donc source de réelles opportunités professionnelles et d'engagements pour la jeunesse. La bifurcation du tissu économique parisien vers le développement de cette économie vertueuse, locale, respectueuse des personnes et de l'environnement est un réel enjeu pour notre Ville, inscrit par ailleurs au cœur du nouveau Plan Climat de Paris.

La relocalisation des moyens de production, la création de lien social, l'accélération de la transition sociale et écologique de notre économie sont des sujets sur lesquels la jeunesse est fortement sensibilisée. Pour autant, elle n'est encore que très peu informée sur ce secteur social et solidaire, tant sur les opportunités socioprofessionnelles qu'il offre aux jeunes générations que sur les espaces de mobilisations et d'engagement disponibles.

Avec Florentin LETISSIER, mon adjoint chargé de l'économie sociale et solidaire (ESS), de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchets, nous avons commencé à engager un travail de mobilisation et d'information des jeunes sur ces enjeux. Une rencontre avec des étudiantes et étudiants en formation dans les filières de l'ESS a notamment été organisée en novembre 2022 et un forum sur les métiers de l'ESS organisé à QJ en novembre 2023. Un projet d'implantation de la Chambre Régionale de l'ESS d'Île-de-France à QJ est à l'étude.

Dans la suite de ce travail engagé, je souhaite donc que vous puissiez cette année approfondir la réflexion sur la façon de promouvoir au mieux cette économie d'avenir auprès des jeunes, à tous les niveaux (formation, engagements, opportunités professionnelles, etc.) en veillant à ce que votre réflexion englobe la diversité des situations des jeunes (étudiant, actif·ves, en recherche d'emploi ou de formation, etc.). Pour ce faire, vous aurez à cœur de rencontrer des structures et professionnel·les du secteur (ESS2024, Campus Market, Paris Initiative Entreprises, etc.). Vous prendrez une part active au projet de création d'un quartier de QJ dédié à l'économie sociale et solidaire. Je souhaite enfin que vous puissiez, sur ce sujet, participer au futur jury des Trophées de l'ESS qui fêtera ses 15 ans en 2024.

Au-delà de ces travaux spécifiques que j'ai ciblés pour cette année 2024, je souhaite souligner votre capacité à agir sur des sujets qui vous tiennent particulièrement à cœur, notamment :

- Par le biais d'une auto-saisine, permise depuis la réforme de 2021, en vue d'éclairer et d'apporter des avis et des recommandations sur un champ spécifique de l'action publique parisienne ;
- Par le biais d'un vœu que vous avez la possibilité de formuler et de faire porter au vote du Conseil de Paris une fois dans l'année.

Enfin, en tant que membres du CPJ, vous disposez d'un rôle de représentation de votre instance au sein d'autres instances, comités ou jurys. Je souhaite que vous puissiez notamment continuer à être pleinement associées :

- Au Conseil d'Orientation de Quartier Jeunes ;
- Au Conseil d'Administration du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) ;
- Au Conseil de la Nuit ;
- Au commissions d'attribution des aides de Quartiers Libres et de Paris Jeunes Vacances ;
- Au Conseil Scientifique et Citoyen chargé du plan alimentation durable ;
- Au Comité Jeune de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) ;
- Au comité d'éthique de la Police Municipale de Paris.

Pour chaque sujet, que ce soient ceux auxquels j'ai tenu à vous associer comme ceux que vous pourriez avoir envie d'aborder spontanément, vous veillerez à impliquer autant que possible vos Ambassadrices et Ambassadeurs d'arrondissement pour qu'un lien soit fait avec les Mairies d'arrondissements.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et sur l'énergie qui vous caractérisent pour que cette année 2024 soit résolument placée sous le signe des Jeux(nes).


Anne HIDALGO

ANNEXE 4 : COMMUNICATION DU CPJ

Communication du Conseil Parisien de la Jeunesse, promotion Romain GARY (2023), au Conseil de Paris de février 2024

Madame la Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a une nouvelle fois l'opportunité de prendre la parole devant vous et de rendre compte de son activité et nous tenons à vous remercier de cette opportunité qui illustre l'importance que vous accordez à notre instance et à la jeunesse parisienne.

Nos remerciements vont également à Hélène BIDARD, adjointe en charge de la Jeunesse qui préside notre instance, à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour son accompagnement tout au long de l'année, ainsi qu'à l'administration parisienne dans son ensemble pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Depuis la réforme du CPJ de 2014, et comme vous l'avez délibéré lors de l'évolution de l'instance en octobre 2021, le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour missions principales :

- d'associer les jeunes Parisiennes et Parisiens à l'élaboration des politiques de la collectivité,
- d'éclairer la Ville de Paris dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien-ne-s,
- et enfin, d'aider la collectivité à innover et imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien-ne-s vers l'autonomie.

Le rapport d'activité qui a été diffusé à l'ensemble de cette assemblée dans le cadre de cette communication vous donnera les informations concernant la composition de notre instance. Nous faisons le choix de consacrer le temps qu'il nous est donné devant vous pour vous présenter notre expérience du CPJ, ce que l'instance nous apporte en tant que jeunes engagé-e-s et ce que nous espérons vous apporter par notre engagement bénévole au sein de ce Conseil.

Cette année a été particulière pour notre instance, car elle a célébré les 20 ans du Conseil Parisien de la Jeunesse, plus ancienne instance de participation de la Ville. Notre anniversaire a été l'occasion de faire une rétrospective des travaux passés et présents de l'instance, de rencontrer et échanger entre ancien.ne.s et nouveaux.elles membres mais aussi de mesurer l'impact de l'instance concernant l'apport de la jeunesse dans la cité. Nous souhaitons poursuivre le dialogue complémentaire entre ancien.ne.s et nouveaux.elles membres pour faire réseau dans une démarche de pair-aidance. Et ainsi contribuer au rayonnement de l'engagement des membres du CPJ pour susciter des vocations.

Nous avons eu l'occasion de continuer le travail de la promotion précédente sur les violences sexistes et sexuelles en milieu festif et nocturne. Dans ce cadre, nous souhaitons remercier Frédéric HOCQUARD, adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne, pour sa volonté d'initier un travail commun basé sur nos propositions, en nous accompagnant lors de visites d'établissements nocturnes prochainement.

Dans la lettre de saisine adressée par Madame la Maire de Paris, il nous a été donné l'opportunité de participer à l'élaboration des festivités de proximité dans les arrondissements pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, à l'été 2024. L'objectif principal de nos recommandations, partagé avec Pierre RABADAN, adjoint à la Maire en charge des Jeux Olympiques et Paralympiques et de la Seine, est de faire de ces Jeux un temps de festivité pour toutes et tous. Nous profitons de cette communication pour remercier à nouveau Pierre RABADAN, et ses équipes, pour leur disponibilité et leur confiance.

Nous avons été inclus dans le travail de prospective, initié par Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la Résilience,

pour la future stratégie de résilience de la Ville de Paris, qui vous sera soumise au vote dans les prochains mois.

Tout au long de l'année, l'implication des jeunes dans les décisions les concernant s'est mesurée au nombre de sollicitations auxquelles notre instance a été associée (commissions, comités et jurys). Nous souhaitons souligner l'importance et la place donnée à notre conseil par le président du comité d'Ethique de la Police Municipale, Jacques TOUBON. En effet, nous avons eu la chance de rencontrer Jacques TOUBON à deux reprises, afin d'échanger sur le lien entre la police municipale et les jeunes.

Dernier aspect important de notre mandat, nos actions d'ambassadrices et d'ambassadeurs, se sont pleinement déployées cette année. Nous avons pu participer à des conseils de quartiers, des rencontres avec des élu-e-s d'arrondissements, des Maires, ainsi que des équipes en charge des politiques de jeunesse dans les arrondissements.

Pour clôturer notre intervention devant vous, nous souhaiterions insister sur la mise en œuvre de nos recommandations durant les festivités de proximité pendant les JOP. L'organisation de ces festivités se déroule désormais dans les mairies d'arrondissement, et nous serions très heureux d'y prendre part de manière active.

Enfin, nous avons décidé de nous autosaisir sur la thématique du logement des jeunes, sans pouvoir à ce stade, mûrir le sujet. Enjeu majeur dans les problématiques que rencontrent les jeunes à Paris, nous souhaiterions pouvoir approfondir notre travail sur ce sujet l'année prochaine.

Nous vous remercions pour votre attention.

ANNEXE 5 : RECOMMANDATIONS DU CPJ SUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA PROGRAMMATION DE QUARTIER JEUNES (QJ) ET DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE (CPJ)

Conseil Parisien de la Jeunesse
Recommandations **sur l'accessibilité de la programmation de Quartier Jeunes (QJ)**
et du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)
Novembre 2024

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE a été saisi par la Maire de Paris, afin de « proposer des **pistes d'amélioration de l'accessibilité de la programmation à QJ** » ainsi que « des mesures permettant de favoriser la participation des personnes en situation de handicap au sein du CPJ ».

Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a choisi une définition large de la notion d'accessibilité universelle. Les membres du CPJ ont pensé qu'au vu de la technicité et de l'exigence d'un tel sujet de saisine, les recommandations devaient être riches et précises. Ces recommandations ont pour objectif de lever les freins à l'accès des jeunes en situation de handicap aux services de QJ et au CPJ.

- Suite à la rencontre avec Lamia EL AARAJE, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, le 24 avril 2024 ;
- Suite aux rencontres avec la direction de QJ le 14 mars 2024 et à plusieurs visites de QJ par le CPJ ;
- Suite aux différentes réunions des membres du CPJ ;

LE CPJ FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

LES MESURES CLES

Mettre en place des bandes en relief au sol et des plans sonores à l'extérieur et à l'intérieur de Quartier Jeunes, et plus généralement des bâtiments de la Ville qui accueillent du public, ce qui permettrait aux personnes souffrant d'un trouble visuel ou d'un trouble auditif de circuler de façon plus autonome.

Faire apparaître sur les pages web de QJ et du CPJ toutes les mesures prises en termes d'accessibilité.

Former tous les agents en contact avec le public aux questions liées au handicap sous toutes ses formes ainsi qu'aux premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1) et aux premiers secours en santé mentale (PSSM).

L'accessibilité de la programmation de Quartier Jeunes

I - Améliorer l'accessibilité du bâtiment

A - L'accessibilité du bâti

Aménager une salle avec une lumière plus faible, très peu de bruit et des espaces clos pour les personnes sensibles au bruit et à la lumière.

Mettre en place un système d'assistance électrique pour ouvrir les portes car elles sont lourdes, surtout celles à l'entrée du deuxième étage.

Pour les personnes à mobilité réduite, il faudrait :

- Equiper les salles de coworking d'une à deux places sans chaise dédiées en indiquant le logo *fauteuil*. Sur ces places, les prises électriques doivent être installées à hauteur des fauteuils ;

- Poser de façon permanente une rampe devant une ouverture sur la terrasse du 2^{ème} étage ;
- Espacer les tables dans les espaces de coworking et au Café QJ pour pouvoir se déplacer sans difficulté ;
- Disposer certains flyers à la hauteur des fauteuils roulants.

B - L'accessibilité de la signalétique

Pour les personnes souffrant d'un trouble visuel :

- Mettre en place des flyers dans les trois langues les plus couramment parlées à QJ (en procédant à un questionnaire auprès des visiteurs) ainsi qu'en braille ;
- Mettre à disposition des flyers avec une écriture de plus grande taille, avec un QR code qui renvoie vers le reste des informations ayant été enlevées faute de place, pour éviter toute discrimination due à l'accès à l'information.
- Eviter les contrastes de couleurs trop vifs, les polices trop petites et la surcharge d'informations. Privilégier le noir sur fond blanc. C'est le contraste le plus favorable aux personnes malvoyantes plutôt que le bleu et le jaune qui sont des couleurs qu'elles ont du mal à distinguer.

Créer une mascotte de QJ incarnant tous les supports d'information et de communication physiques et numériques, ce qui permettrait aux personnes ayant un trouble cognitif d'identifier et de comprendre plus facilement l'information.

Enrichir la signalétique au niveau des grilles, en précisant que tous les jeunes peuvent entrer à QJ sans motif particulier, que tous les services sont gratuits, en détaillant la programmation mensuelle, les services proposés, leur localisation, ainsi que les informations du Café QJ, sa carte et ses horaires d'ouverture.

Afficher précisément la disponibilité des salles pour éviter l'évacuation des publics à certaines heures de la journée en cas d'évènement ponctuel. Installer des écrans ou des tableaux effaçables devant les salles qui renseignent leur disponibilité, pour éditer l'information plus rapidement (le tableau à feutre-craie est peu pratique pour les personnes souffrant d'un trouble visuel, ayant du mal à lire du blanc sur un fond noir).

C - La mobilisation des agent-es et du public dans le but de favoriser l'accessibilité de la programmation à QJ

Associer des représentants du public jeune et des membres du CPJ au moins deux fois dans l'année à des réunions de gouvernance de QJ. Assurer la diversité parmi ces jeunes associés à la gouvernance en termes de genre, d'âge, de situation, de lieu d'habitation et de handicap. Organiser régulièrement des consultations physiques ou en ligne sur la programmation de QJ.

Rejoindre le dispositif Angela afin de devenir un « lieu sûr » et un refuge accessible aux personnes victimes de VSS dans la rue. Une communication dédiée doit être faite en ce sens.

II - Améliorer l'accessibilité des outils de communication

A - Améliorer la visibilité de QJ sur internet

A l'heure actuelle, trois pages web Ville de Paris centralisent les informations sur le Quartier Jeunes. Ces trois pages présentent des doublons, des manques (notamment des évènements) ce qui freine la lisibilité des informations relatives à QJ. Cette dispersion de l'information accentue les difficultés d'accès à la programmation de QJ aux personnes ayant un trouble cognitif, et à toutes les personnes en général.

Il conviendrait de :

- Regrouper l'ensemble des informations sur une seule page web QJ ;

- Renforcer l'attractivité de la page web. Il convient d'y ajouter des photos du bâtiment avec son public, ainsi que la mascotte de QJ ;
- Traduire les informations en au moins deux autres langues, dont l'anglais ;
- Intégrer des éléments en méthode facile à lire et à comprendre (FALC) ;
- Intégrer un dispositif d'audiodescription et un système d'assistance chat assurés par la mascotte de QJ.

B - Améliorer la visibilité de QJ sur les réseaux sociaux

Sur Instagram, les informations et la programmation doivent bénéficier d'une meilleure visibilité et attractivité. Dans cette perspective, il convient de réfléchir à une identité visuelle des publications et des stories, à un code-couleur. La présence de la mascotte serait aussi un repère visuel pour les usager.es.

Rendre plus régulière et automatique la publication du programme hebdomadaire en fixant par exemple un jour de publication pour que les personnes ayant un trouble cognitif, et plus généralement tous·tes les usager.es puissent mieux anticiper l'accès à l'information de la programmation de QJ.

L'accessibilité du Conseil Parisien de la Jeunesse

I - Former et sensibiliser aux questions liées au handicap et à l'accessibilité

Dans le même sens que pour le Quartier Jeunes, former les animateur·rices du CPJ aux questions liées au handicap.

Inviter les membres du CPJ à suivre une formation qui passe en revue tous les types de handicaps, pour qu'ils·elles sachent comment interagir avec tous types de publics et adopter les bons réflexes.

II - Favoriser une diversité des publics au CPJ

A - Rendre l'information du CPJ sur internet plus accessible

Les recommandations concernant le site internet de QJ peuvent s'appliquer à la page web du CPJ (voir *supra*).

Préciser sur le formulaire d'inscription au CPJ qu'aucune forme de discrimination n'est admise dans la vie de l'instance, notamment celles liées au handicap et que les personnes en situation de handicap peuvent, si elles le souhaitent, le mentionner dans leur candidature.

B - Rendre les documents du CPJ plus accessibles

Un document de vulgarisation de la lettre de saisine peut être mis à disposition des personnes ayant un handicap cognitif, pour lesquelles ce document, fil rouge des travaux du CPJ, est complexe à lire et à comprendre.

Faire figurer des jeunes ayant un handicap visible, comme une personne avec une canne, une béquille, un fauteuil, une personne atteinte de trisomie dans la communication du CPJ.

C - Faire connaître le CPJ auprès des structures qui accompagnent des personnes en situation de handicap

Les membres du CPJ proposent de faire la publicité de leur instance au sein de structures qui accompagnent des jeunes en situation de handicap, pour favoriser une diversité de candidatures.

Les membres du CPJ souhaitent que ces recommandations puissent éclairer les travaux et décisions des élu.es parisien·nes. Ils·elles restent à **disposition de l'exécutif pour, le cas échéant, y prendre part.**

ANNEXE 6 : RECOMMANDATIONS DU CPJ SUR LA STRATÉGIE RÉSILIENCE DE LA VILLE DE PARIS

Conseil Parisien de la Jeunesse
Recommandations sur la Stratégie résilience de la Ville de Paris
Janvier 2024

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris, lui demandant de rendre « **un avis [...] sur le projet de nouvelle stratégie de résilience de Paris** »

- Suite aux rencontres avec Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la Résilience, le 4 juillet, puis le 5 décembre 2023 ;
- Suite à la rencontre organisée avec la Direction de l'Urbanisme le 20 novembre 2023 ;
- Suite aux différentes réunions des membres des Groupes de Travail : Sécurité alimentaire ; Culture du risque ; Urbanisme ; Solidarités ;

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a choisi d'orienter ses travaux autour de quatre grands axes : l'éducation autour des problématiques de la résilience, la communication des politiques de résilience au grand public, la démocratie au cœur de la stratégie de résilience et l'adaptation du bâti parisien.

L'éducation auprès des Parisien-nes, pièce centrale pour une stratégie de résilience efficiente :

1. Des formations sur l'ensemble des sujets liés à la résilience pour toutes et tous :

Dans l'objectif de créer une adhésion au principe de risque, lié intrinsèquement à la stratégie de résilience, il est essentiel que la collectivité accorde une importance à :

- **L'organisation de formations par la Ville, sur les sujets dits théoriques de la stratégie résilience**, comme la cyber-sécurité, l'agroécologie, l'éducation nutritionnelle et la rénovation thermique ;
- **L'organisation de formations « pratiques »**, sur le même format que les formations des référent-es *Crue de la Seine*. L'alimentation durable et la sécurité alimentaire étant un point important souligné dans la Stratégie, des ateliers pratiques sur les différentes méthodes de préservation des aliments, comme la mise en conserve, le séchage et la fermentation ou encore la mise en bocal de certains aliments. Des formations de niveau 1 en sécurité pourraient aussi être organisées par la Ville pour l'ensemble de la population parisienne, à l'image de la formation PSCI.

2. Des formations accessibles à tou·tes :

Afin de permettre une réelle démocratisation de la Stratégie de résilience, les formations doivent être ouvertes et accessibles à tou·tes :

- Plusieurs conditions pourraient être respectées comme la gratuité complète, **l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites, des personnes sourdes ou malentendantes**, la disponibilité des formations en plusieurs langues, etc. Afin que les formations soient le plus efficace auprès de la population, elles doivent aussi toucher le plus grand nombre de publics en termes de groupes d'âges de la population :
- Pour les enfants, dès le plus jeune âge, des ateliers pourraient avoir lieu directement

sur les lieux d'accueil collectifs gérés par la Ville, comme les crèches, écoles, Centres Paris Anim', ou encore les Espaces Paris Jeunes.

Une communication à l'égard de l'ensemble des Parisien·nes :

1. Des journées thématiques pour le grand public :

Sur le modèle des journées organisées par la Ville de Paris, comme celle organisée pour les sports paralympiques, *une journée* ou bien, *une nuit du risque* à Paris pourrait avoir lieu une fois par an. Cette journée serait l'occasion de proposer aux Parisien·nes des animations, des formations ou encore des « *serious games* » **ou des simulations sur l'espace public.**

2. Des actions de sensibilisation :

La sensibilisation des Parisien·nes est un objectif important pour que la stratégie de résilience, mais surtout la culture du risque qu'elle demande, puissent être pleinement intégrées par tou·tes. Plusieurs actions sont à envisager :

- La délivrance d'un « kit de survie » dans les boîtes aux lettres des Parisien·nes, qui recense les principaux risques existants à Paris et les moyens de s'y préparer/d'y remédier ;
- La mise en place de panneaux de sensibilisation permanents dans la ville, près des points à risques par exemple, comme les points d'eau, les quais, etc ;
- L'utilisation des musées de la Ville qui pourraient jouer un rôle dans la sensibilisation aux risques par l'intermédiaire de l'Art. Nous proposons des expositions thématiques ou à **l'organisation d'ateliers au sein des musées.** Le Musée Carnavalet, retraçant l'histoire de Paris, est un bon exemple, avec la création d'une exposition sur les crises qu'ont vécus les Parisien·nes à travers le temps. ;
- L'organisation d'**ateliers de "fiction prospective"**, auprès de professionnel·les et auprès des Parisien·nes, utilisant le récit d'anticipation et la fiction comme un moyen d'appréhender l'avenir et les risques potentiels.

Les Parisien·nes au cœur de la stratégie de résilience de Paris :

1. Une gouvernance partagée

Un axe central pour donner la possibilité aux Parisien·nes d'être partie prenante de la Stratégie de résilience, est de faire une vraie place dans la gouvernance de celle-ci, mais aussi dans le suivi de son déploiement :

- La première condition est de donner une place pour des représentant·es issus de la société civile au sein des instances de décisions relatives à la Stratégie de résilience, mais aussi dans les instances de suivi. Un des modèles possibles est celui du Comité d'Éthique de la Police Municipale qui comprend des habitant·es de quatre arrondissements parisiens. D'autres techniques de désignation existent comme un tirage au sort sur la base du volontariat, en le pondérant avec des critères socio-démographiques ;
- Le CPJ ayant participé à la démarche de prospective sur la Stratégie de Résilience, tout comme toute autre instance de la Ville, pourrait avoir une place dans le comité de suivi des actions de la stratégie.

2. La participation citoyenne, outil d'acculturation :

Si la Stratégie de résilience est un document amené à être voté au Conseil de Paris, il semble important que les habitant·es de Paris puissent discuter de son application dans leur quartier :

- Les conseils de quartiers pourraient être des lieux où la municipalité consulte la **population à l'échelle de l'arrondissement.** Cela permettrait de recueillir des remarques, suggestions et idées des Parisien·nes ;
- **Le rôle des ambassadeur·ices d'arrondissement du CPJ doit aussi être réaffirmé** pour permettre un dialogue autour de la mise en place de la stratégie et de son adaptation aux

caractéristiques de chaque arrondissement ;

- **La participation citoyenne doit aussi s'inscrire sur le temps long**, et couvrir l'ensemble du processus, de l'élaboration de la stratégie jusqu'à sa mise en œuvre, son suivi régulier, son actualisation et son évaluation. Pour cela, il est nécessaire de prévoir des moyens **financiers et humains qui permettent aux citoyen·nes d'assumer ce rôle**. Ce dialogue constant pourrait avoir lieu sur le même principe que l'application « Dans Ma Rue » ou les « Dialogues Citoyens ».

L'aménagement du territoire parisien, source d'adaptation :

1. Des espaces mobilisables :

Le stockage des produits alimentaires constitue un sujet majeur en cas de catastrophe naturelle, ou de problématique d'approvisionnement global.

- Pour stocker la nourriture, des lieux dits « abandonnés » doivent être envisagés, comme des anciennes stations SNCF et de métro, ou encore les catacombes de Paris. Les lieux souterrains sont à privilégier comme c'est déjà le cas de certains parkings ;
- Une organisation par secteur avec un maillage territorial de lieux de stockage est à mettre en place. La possibilité de mettre à disposition des caves inutilisées pour la création de réseau de stockage de proximité serait à envisager ;
- Il est nécessaire de prévoir des solutions de long terme afin d'avoir des infrastructures qui permettent d'avoir une réponse adaptée aux besoins des Parisien·nes ;
- Compte-tenu de la difficulté de disposer d'espaces sur le territoire parisien, la collectivité pourrait **étendre l'utilisation de la petite Ceinture en zone d'agriculture et de potagère**, comme cela est déjà le cas sur quelques parties. Cet aménagement aurait l'avantage de combiner le développement d'une sécurité alimentaire, l'accroissement de la biodiversité ainsi que l'implication des riverain·es ;
- L'utilisation de lieux souterrains est envisageable, afin de cultiver dans des formes **d'agriculture urbaine**, un certain nombre de légumes comme c'est déjà le cas avec des champignons ou des endives ;
- Enfin, certains jardins et espaces verts pourraient être mobilisés en devenant des espaces avec des arbres fruitiers ou encore des potagers urbains.

2. Un approvisionnement renouvelé

L'approvisionnement est une condition aussi importante que le stockage pour travailler à une sécurité alimentaire pendant les crises. Pour cela plusieurs mesures sont envisageables :

- La **communication autour d'un panier repas type**, qui prenne en compte les difficultés comme le nonaccès à un moyen de cuisson ou à un système de réfrigération ;
- Informer les Parisien·nes **d'un plan alimentaire d'urgence**, qui enclencherait la distribution de nourriture dans chaque arrondissement parisien afin de faire connaître la démarche à suivre pour éviter les incidents liés à des effets de foule et de panique ;
- Mettre en place des règles de récoltes dans les jardins partagés gérés par la Ville pour une distribution équitable des denrées ;
- **Utiliser la Seine comme moyen d'approvisionnement**. En effet, il s'agit d'une artère centrale de Paris, qui a toujours été un lieu de transport de marchandises. Elle pourrait redevenir un vecteur important dans l'approvisionnement et le départ de produits alimentaires en cas de crise.

3. Les énergies, pilier du stockage parisien

Afin de permettre à la Ville de Paris d'être résiliente aux intempéries, aux crises énergétiques, il est nécessaire d'utiliser des infrastructures existantes à Paris. Pour cela il est important :

- **D'accélérer** le développement du réseau de froid urbain de la Ville à d'autres bâtiments publics et l'élargir au parc immobilier privé ;

- **D'intensifier le déploiement de panneaux solaires** sur les toits de Paris, afin de pallier les éventuelles coupures d'électricité.
- 4. Des modes de mobilités douces

L'évolution des modes de déplacement des Parisien·nes est un vecteur intéressant à développer pour une stratégie de résilience la plus complète possible. Pour cela plusieurs axes peuvent être considérés tels que :

- La mise en place de vélos cargo afin de distribuer des denrées ou autres fournitures vitales plus rapidement et plus efficacement ;
- La promotion accrue des transports en commun (y compris le covoiturage), le vélo et la marche pour réduire la dépendance aux véhicules à moteur thermique individuels ;
- **L'incitation à l'accélération de la décarbonation du parc de bus de la RATP/IDFM**, ainsi qu'à développer l'offre de navettes fluviales, de frets fluviaux, de téléphériques urbains, de trolleybus et de navettes de proximité.

5. Des constructions urbaines durables

L'ensemble des constructions urbaines de la Ville de Paris, doivent être conçues avec un objectif de durabilité sur tous les aspects. Pour permettre cela, la Ville de Paris devrait :

- Encourager la construction de bâtiments écologiques avec une isolation thermique efficace et des systèmes de refroidissement efficaces ;
- Concevoir des quartiers résilients en évitant la surdensification et en favorisant la mixité fonctionnelle dans la continuité de la Ville du ¼ d'heure ;
- Développer des dispositifs tels que le « *stationnement intelligent* » et « *l'éclairage intelligent* » ;
- Encourager et développer fortement l'installation de toits verts et de murs végétalisés pour réduire l'effet des îlots de chaleur urbains.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que ces recommandations soient **utiles aux débats, qu'elles contribuent** à enrichir le projet de Stratégie de résilience et **qu'elles puissent éclairer les travaux et décisions des élus parisiens. Ils·elles se tiennent à la disposition de l'Exécutif pour, le cas échéant, y prendre part.**

ANNEXE 7 : RECOMMANDATIONS DU CPJ SUR LA SAISINE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Conseil Parisien de la Jeunesse
Recommandations sur la saisine Economie Sociale et Solidaire
Novembre 2024

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris, lui demandant de rédiger des recommandations pour « approfondir la réflexion sur la **façon de promouvoir au mieux l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes, à tous les niveaux** »

- Suite à la rencontre avec Florentin LETISSIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet, le 6 juin 2024 ;
- Suite à la visite de la Maison des Canaux, le 12 juillet 2024 ;
- Suite à la rencontre avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS IDF), le 8 octobre 2024 ;
- Suite à la rencontre avec l'association Les Amis de l'ESSpace, le 18 septembre 2024, et à la visite de l'établissement géré par l'association dans le 13^e arrondissement, le 8 novembre 2024.

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a articulé ses travaux autour de trois grands axes : renforcer l'offre pédagogique et culturelle sur la notion d'ESS et de ses enjeux, contribuer à lutter contre le manque de visibilité des acteurs de l'ESS et renforcer le soutien économique de la Ville de Paris aux acteurs de l'ESS.

La sensibilisation des Parisien·nes, levier central dans la construction d'une culture commune des enjeux liés à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

1. Des formations pour tous les âges

Dans l'objectif de sensibiliser un large public aux valeurs et au fonctionnement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), il est essentiel que la collectivité accorde à une importance à :

- l'éducation des jeunes Parisien·nes à l'ESS à travers **d'ateliers pédagogiques dispensés au sein** des écoles et collèges de la Ville de Paris. Les membres du CPJ suggèrent que ces interventions s'intègrent dans le cadre de l'enseignement civique et citoyen ou à l'occasion des journées spécifiquement dédiées à l'ESS mais cela reste envisageable sur les temps périscolaires ;
- la sensibilisation des Parisien·nes en intégrant **des modules dédiés à l'ESS au sein du catalogue des Cours d'Adultes de Paris (CAP)**. Afin d'assurer un enseignement aussi théorique que pratique, les membres du CPJ proposent que ces modules soient dispensés par des acteurs de l'ESS.

2. Faire évoluer les regards des Parisien·nes sur l'ESS

Afin de déconstruire les idées reçues sur l'ESS, souvent perçue comme un secteur précaire ou limité en termes d'opportunités, les membres du CPJ souhaiteraient revaloriser les métiers de l'ESS et mettre en lumière ses thématiques. Plusieurs actions pourraient être considérées :

- La conception d'expositions sur les thématiques et **les métiers de l'ESS** ;
- La diffusion de ces expositions au sein des musées de la Ville de Paris pourrait être envisagée afin de toucher un large public, dont les personnes les plus éloignées de l'ESS. Ces expositions permettraient de présenter l'ESS en tant que mode d'engagement citoyen et éthique, participant à l'évolution de l'imaginaire collectif.

Faire rayonner l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire parisien :

1. Cartographier la présence des acteurs de l'ESS à Paris

Afin de promouvoir l'ESS auprès des jeunes Parisien·nes, les membres du CPJ considèrent qu'il est important que la collectivité rende visibles ses acteurs. Une des possibilités envisagées serait de :

- **Créer une carte interactive des acteurs de l'ESS présents sur le territoire parisien**, recensant les initiatives locales existantes tels que les cafés, tiers lieux et associations en lien avec l'ESS, donnant ainsi l'opportunité aux Parisien·nes de soutenir ces structures.

2. Promouvoir leurs activités auprès des Parisien·nes

Pour que les jeunes Parisien·nes soient sensibilisés aux enjeux de l'ESS, les membres du CPJ estiment qu'il serait utile que la Ville de Paris dédie une campagne de communication à son sujet. Plusieurs actions sont envisagées à ce titre :

- La création d'une campagne de **sensibilisation et de promotion de l'ESS sur les réseaux sociaux** de la Ville de Paris permettrait d'attendre un large public, dont les jeunes, majoritairement présents sur ces plateformes ;
- La mise en place de partenariats avec des créateur·rices de contenu et influenceur·ses et l'organisation d'événements tels que la visite de lieux phares de l'ESS, des rencontres avec des personnalités actrices de l'ESS. Les membres du CPJ estiment que ces partenariats permettraient de promouvoir des modes de consommation solidaires et éthiques.

Renforcer l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'ESS :

1. Favoriser l'accès au foncier pour favoriser l'implantation et le développement des structures de l'ESS à Paris

Afin que Paris devienne un foyer propice à l'émergence d'un grand nombre d'acteurs de l'ESS, les membres du CPJ estiment essentiel que la collectivité simplifie l'accès au foncier pour les structures de l'ESS. Plusieurs actions sont à envisager pour garantir une meilleure sécurisation foncière et renforcer leur ancrage sur le territoire :

- **Faciliter un accès stable au foncier pour les structures de l'ESS**, notamment l'accès à des locaux de taille modeste proposant un loyer raisonnable ;
- S'assurer que les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) favorisent une présence** homogène des acteurs sur le territoire parisien permettrait d'encourager une implantation diversifiée des structures de l'ESS.

2. Un engagement accru de la commande publique en faveur de l'ESS

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est sensible à l'engagement de la Ville de Paris auprès des structures de l'ESS et suggère qu'elle renforce celui-ci par :

- La valorisation du recours aux marchés publics réservés à **l'ESS** permettrait de favoriser le développement des structures locales et démontrerait sa volonté de soutenir des projets à impact social ;
- Le **renforcement des critères de l'ESS dans la pondération des marchés publics de la Ville de Paris** permettrait d'orienter ses achats vers des entreprises engagées dans des démarches responsables.

Les membres du CPJ souhaitent que ces recommandations puissent éclairer les travaux et **décisions des élu·es Parisien·nes en matière de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire. Ils et elles se tiennent à la disposition de l'exécutif** pour, le cas échéant, y prendre part.

